

États financiers

30 avril 2002

Note : Les états financiers du Fonds monétaire international ont été traduits de l'anglais. Ils ont fait l'objet, dans leur version originale, d'un audit confié à des vérificateurs indépendants, dont le rapport et les conclusions sont présentés dans la version anglaise du *Rapport annuel*.

Département général
Bilan
aux 30 avril 2002 et 2001
(Milliers de DTS)

	2002	2001	2002	2001
Actifs du Compte des ressources générales				
Encours des crédits	52.080.697	42.219.061		
Monnaies utilisables	102.460.003	109.654.428		
Autres monnaies	54.625.246	56.030.973		
Total des monnaies (notes 3 et 4)	<u>209.165.946</u>	<u>207.904.462</u>		
Avoirs en DTS	1.484.927	2.436.744		
Avoirs en or (note 5)	5.851.771	5.851.771		
Montants à recevoir (note 6)	500.670	561.562		
Autres actifs (notes 7 et 14)	752.987	696.043		
Actifs du compte de versements spécial				
Investissements et quasi-espèces (note 8)	2.537.301	2.405.928		
Prêts de la facilité d'ajustement structurel (note 3)	341.692	432.526		
Total des actifs	<u>2.878.993</u>	<u>2.838.454</u>		
	<u>220.635.294</u>	<u>220.289.036</u>		
Passifs et ressources				
Passifs				
Rémunération à verser	272.187	394.281		
Autres engagements	120.750	147.883		
Comptes spéciaux conditionnels (note 10)	1.307.019	1.213.019		
Total des passifs	<u>1.699.956</u>	<u>1.755.183</u>		
Ressources des pays membres				
Quotes-parts, représentées par :				
les positions dans la tranche de réserve (notes 2 et 4)	55.327.139	46.732.986		
les paiements au titre des souscriptions : utilisables	102.460.003	109.654.428		
autres	54.628.758	56.027.486		
Total des quotes-parts	<u>212.415.900</u>	<u>212.414.900</u>		
Réserves du compte des ressources générales	3.640.445	3.280.499		
Ressources du compte de versements spécial (accumulées)	2.878.993	2.838.454		
Total des passifs et des ressources	<u>220.635.294</u>	<u>220.289.036</u>		

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
 Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
 Horst Köhler

Département général
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Revenu du compte des ressources générales		
Revenu opérationnel		
Intérêts et commissions (note 6)	2.032.921	2.207.100
Intérêts sur les avoirs en DTS	41.284	112.514
Autres commissions et recettes d'exploitation (note 6)	157.496	68.699
	<u>2.231.701</u>	<u>2.388.313</u>
Dépenses opérationnelles		
Rémunération (note 9)	1.246.961	1.734.294
Allocation au compte spécial conditionnel	94.000	94.000
	<u>1.340.961</u>	<u>1.828.294</u>
Dépenses administratives (note 13)	530.794	384.554
Revenu net du compte des ressources générales	<u>359.946</u>	<u>175.465</u>
Revenu du compte de versements spécial		
Revenu des investissements	131.372	150.027
Intérêts sur prêts FAS	1.131	1.389
Revenu du compte de versements spécial, net	<u>132.503</u>	<u>151.416</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des variations des ressources pour
les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	Quotes-parts	Compte des ressources générales		Réserves totales	Ressources accumulées au compte de versements spécial
		Réserve spéciale	Réserve générale		
Solde au 30 avril 2000	210.251.400	2.178.382	926.652	3.105.034	2.767.727
Paiements de quote-part	2.163.500	—	—	—	—
Revenu net du compte des ressources générales					
transféré aux réserves	—	166.600	8.865	175.465	—
Revenu net du compte de versements spécial	—	—	—	—	151.416
Transferts du fonds fiduciaire	—	—	—	—	131
Transferts du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire	—	—	—	—	104
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(25.924)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	—	—	—	—	(55.000)
Solde au 30 avril 2001	212.414.900	2.344.982	935.517	3.280.499	2.838.454
Paiements de quote-part	1.000	—	—	—	—
Revenu net du compte des ressources générales					
transféré aux réserves	—	46.242	313.704	359.946	—
Revenu net du compte de versements spécial	—	—	—	—	132.503
Transferts du fonds fiduciaire	—	—	—	—	191
Transferts du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire	—	—	—	—	103
Transferts au compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	(30.658)
Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	—	—	—	—	(61.600)
Solde au 30 avril 2002	212.415.900	2.391.224	1.249.221	3.640.445	2.878.993

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
DTS et monnaies utilisables provenant des activités opérationnelles		
Revenu net du compte des ressources générales	359.946	175.465
Revenu net du compte de versements spécial	132.503	151.416
Ajustements visant à rapprocher le revenu net des ressources utilisables provenant d'activités opérationnelles		
Variations des montants à recevoir et des autres avoirs	3.948	(153.434)
Variations des rémunérations à payer et des autres engagements	(149.227)	(6.529)
Allocation au compte spécial conditionnel	94.000	94.000
Pertes/(gains) de placement non réalisés	24.415	(28.587)
DTS et monnaies utilisables provenant des activités opérationnelles, net	465.585	232.331
DTS et monnaies utilisables provenant des activités de placement		
Placements nets effectués par le compte de versements spécial	(155.788)	(121.252)
DTS et monnaies utilisables pour les activités de placement, net	(155.788)	(121.252)
DTS et monnaies utilisables provenant des prêts aux pays membres		
Achats de monnaies et de DTS, y compris dans la tranche de réserve	(29.194.497)	(9.599.529)
Rachats de monnaies et de DTS	19.207.036	11.243.299
Remboursements de prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel	90.834	79.112
DTS et monnaies utilisables provenant des prêts aux pays membres, net	(9.896.627)	1.722.882
DTS et monnaies utilisables provenant des activités financières		
Souscriptions payées en DTS ou en monnaies utilisables	250	1.746.500
Changements dans la composition des monnaies utilisables	1.532.302	367.228
Transferts nets au compte de fiducie de la FRPC, au fonds fiduciaire FRPC-PPTE et à d'autres comptes	(91.964)	(80.689)
DTS et monnaies utilisables provenant des activités financières, net	1.440.588	2.033.039
Augmentation/(baisse) des DTS et des monnaies utilisables, net	(8.146.242)	3.867.000
DTS et monnaies utilisables, début de période	112.091.172	108.224.172
DTS et monnaies utilisables, fin de période	103.944.930	112.091.172

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département général

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2002 et 2001

1. Objet et organisation

Le FMI est une organisation internationale qui compte 183 États membres. Il a été créé notamment pour promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité des changes, maintenir entre les États membres des régimes de change ordonnés, faciliter l'expansion et le maintien de niveaux élevés d'emploi et mettre temporairement à la disposition des pays, moyennant des garanties adéquates, des concours financiers pour les aider à atténuer les répercussions de l'ajustement de leur balance des paiements. Le FMI effectue ses opérations et transactions par l'intermédiaire du département général et du département des droits de tirage spéciaux (département des DTS). Le département général comprend le compte des ressources générales (CRG), le compte de versements spécial (CVS) et le compte d'investissement, qui n'a pas été utilisé. En outre, le FMI administre des fonds fiduciaires et des comptes établis pour la prestation de services financiers ou techniques ou l'exécution d'opérations financières conformes à ses buts. Les ressources de ces fonds et comptes proviennent des pays membres ou du FMI lui-même, dans ce dernier cas sous la forme de transferts du CVS. Les états financiers du département des DTS et de ces fonds et comptes font l'objet d'une présentation distincte.

Compte des ressources générales

Le CRG, qui détient les ressources générales du FMI, retrace les opérations suivantes : encaissement des souscriptions de quote-part, utilisation des crédits du FMI et leur remboursement, recouvrement des commissions sur cette utilisation, rémunération des positions créditrices, emprunts, paiements d'intérêts et remboursement du principal au titre de ces emprunts.

Compte de versements spécial

Les avoirs et ressources du CVS et ceux des autres comptes du département général sont comptabilisés séparément. Les ressources du CVS se composent de transferts du fonds fiduciaire, compte administré par le FMI, et d'une partie du produit des ventes d'or. Il n'y a pas eu de ventes d'or au cours de l'exercice 2002 ou 2001. Le revenu du placement de cette part des profits est transféré, au fur et à mesure des besoins, du CVS au fonds fiduciaire FRPC-PSTE conformément aux décisions du FMI. L'encours des créances au titre de prêts FAS est lui aussi comptabilisé au CVS. La FAS a été établie en mars 1986 pour fournir une aide de balance des paiements à des conditions concessionnelles aux pays membres en développement à faible revenu qui remplissent les conditions requises.

L'excédent des avoirs du CVS par rapport à ses besoins de financement, non compris le revenu des placements du produit des ventes d'or effectuées en application de la décision de 1999 sur les ventes d'or du FMI, est transféré à la réserve du compte de fiducie de la FRPC, que le FMI administre séparément en qualité de fiduciaire.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a décidé d'adopter au plus tôt l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*. L'adoption de l'IAS 39 n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers du FMI.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2002 et 2001, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2002, 1 DTS était égal à 1,26771 dollar EU (1,26579 dollar EU au 30 avril 2001).

Encours des crédits

Le FMI fournit à ses pays membres une aide de balance des paiements suivant des politiques bien établies en leur vendant des DTS ou des monnaies d'autres pays membres en échange de leur propre monnaie. Lorsqu'ils effectuent un achat, les pays membres sont tenus de racheter au FMI, dans un délai donné, ses avoirs en leur monnaie découlant de l'achat contre versement de DTS ou de monnaies d'autres pays membres

spécifiées par celui-ci. Les crédits du FMI doivent être remboursés suivant un calendrier précis, dans un délai qui varie selon le type de facilité utilisé. Les calendriers de remboursement portent sur deux éléments : i) les rachats par anticipation, le but étant d'obtenir un remboursement anticipé des pays qui sont en mesure de le faire, conformément au principe depuis longtemps observé par le FMI, à savoir que ses ressources ne doivent être utilisées par les pays que tant qu'ils ont un besoin de balance des paiements, et ii) les obligations de rachat. Les délais de remboursement des rachats par *anticipation* peuvent être prolongés au maximum d'un an pour les achats au titre des accords de confirmation, ou de la facilité de réserve supplémentaire (FRS), ou de trois ans pour les achats au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC), sur la demande du pays membre, si sa position extérieure n'est pas suffisamment solide. Suite à deux demandes faites dans ce sens par l'Argentine, le FMI a consenti à prolonger d'un an le délai de remboursement de prêts de la FRS arrivant à échéance le 17 janvier 2002 (pour un montant de 741 millions de DTS) et après la fin de l'exercice, le 22 mai 2002 (pour un montant de 106 millions de DTS). Un pays membre est considéré comme ayant des impayés à l'égard du FMI lorsqu'il n'a pas respecté la date fixée pour le rachat par anticipation, s'il ne bénéficie pas d'une dérogation, ou lorsqu'il n'a pas réglé à l'échéance l'obligation de rachat. Si le délai fixé pour le rachat par anticipation a été dépassé sans l'octroi d'une dérogation par le FMI, il en résultera notamment une suspension du droit du pays membre à effectuer de nouveaux tirages, même au titre d'un accord en vigueur. Les politiques du FMI qui régissent l'utilisation de ses ressources générales sont destinées à assurer le caractère temporaire de cette utilisation et la restitution des ressources dans les délais de rachat convenus.

Les pays membres ont le droit de racheter à tout moment les avoirs du FMI en leur monnaie sur lesquels sont prélevées des commissions, et sont censés effectuer leurs rachats dès lors que la situation de leur balance des paiements et de leurs réserves s'améliore.

Les impayés au titre d'obligations et le premier compte spécial conditionnel

Le FMI a pour politique de ne pas inclure dans le revenu de l'exercice les commissions dues par les pays qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations, à moins que ceux-ci ne s'en acquittent.

Les pays membres qui ont une position créditrice et ceux qui ont une position débitrice assument à parts égales les conséquences financières des impayés dans le cadre d'un mécanisme de répartition des charges. Le FMI relève le taux de commission et abaisse le taux de rémunération de manière à dégager, en compensation, un montant égal à celui des commissions différées (à l'exclusion des commissions spéciales). Les pays membres qui ont assumé les conséquences financières des impayés ne sont remboursés que dans la mesure où les commissions impayées ayant donné lieu aux ajustements sont réglées, et ces sommes ne sont donc pas comptabilisées parmi les engagements. Devant le risque que posent les impayés, le FMI accumule en outre des encaisses de précaution au premier compte spécial conditionnel (CSC-1). Les versements au CSC-1 sont financés par de nouveaux ajustements des taux de commission et de rémunération et imputés au compte de résultats (voir note 10).

Monnaies

Par monnaies, on entend les monnaies et les titres des pays membres détenus par le FMI. Chaque pays membre a la faculté de remplacer par des titres non négociables et non rémunérés le montant des avoirs du FMI en sa monnaie qui dépasse ¼ % de sa quote-part. Ces titres peuvent être encaissés sur demande par le FMI.

Les pays membres sont tenus de verser au FMI le montant de leur quote-part initiale et des augmentations ultérieures en partie dans leur propre monnaie et pour le reste en monnaies utilisables prescrites par le FMI ou en DTS. Le relèvement des quotes-parts de 1978 a toutefois constitué une exception à cette règle, car les pays ont été autorisés à acquitter la totalité de l'augmentation dans leur propre monnaie.

Monnaies utilisables

Les monnaies utilisables sont celles des pays membres dont, selon le FMI, la situation de balance des paiements et la position de réserve sont fortes. Ces monnaies figurent dans le programme d'opérations et de transactions financières qui sert à financer les achats et autres transferts du FMI. La participation à ce plan fait l'objet d'un examen tous les trimestres.

Calcul de la valeur des monnaies

Les monnaies et titres sont évalués en DTS à l'aide du taux de change déterminé pour chaque monnaie. Les titres ne sont pas négociables, mais peuvent être convertis en espèces sur demande. Les pays membres ont l'obligation de maintenir la valeur en DTS des avoirs en leur monnaie détenus par le FMI au CRG (obligation de maintien de la valeur). Toute réévaluation par le FMI de ses avoirs en la monnaie d'un pays membre donne lieu à une écriture débitrice ou créditrice correspondant au montant de monnaie que le pays doit verser ou recevoir pour maintenir au même niveau la valeur en DTS des avoirs du FMI dans cette monnaie. Les montants à recevoir et à verser entrent dans le total des avoirs en monnaie figurant au bilan. Toutes les monnaies ont été réévaluées par rapport au DTS les 30 avril 2002 et 2001.

Avoirs en DTS

Bien que des DTS ne lui soient pas alloués, le FMI peut acquérir, détenir ou utiliser des DTS par l'intermédiaire du compte des ressources générales. Les pays membres utilisent le DTS aux fins du règlement de leurs obligations financières envers le FMI ou dans leurs transactions et opérations avec le FMI. Le FMI reçoit des intérêts sur ses avoirs en DTS au même taux que tous les autres détenteurs de DTS.

Taux d'intérêt du DTS

Le taux d'intérêt du DTS est calculé toutes les semaines sur la base du taux d'intérêt composite du marché, qui équivaut à la moyenne pondérée des rendements d'instruments à court terme sur le marché monétaire de la zone euro, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni.

Avoirs en or

Les Statuts limitent l'utilisation de l'or dans les opérations et transactions du FMI. Ils prévoient en effet que tout emploi du stock d'or doit être approuvé à la majorité de 85 % des voix attribuées. Chaque fois que le FMI vend de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement (1^{er} avril

1978), la fraction du produit de la vente qui correspond à un prix équivalent, à la date de la vente, à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin (soit 35 DTS l'once) doit, d'après les Statuts, être déposée au compte des ressources générales, et tout excédent éventuel comptabilisé au compte de versements spécial ou transféré au compte d'investissement. Le FMI peut également vendre aux États qui étaient membres du FMI au 31 août 1975, au prorata de leur quote-part à cette date et contre un paiement en leur monnaie, de l'or qu'il détenait lors du deuxième amendement à un prix équivalent à la date de la vente à 1 DTS pour 0,888671 gramme d'or fin.

Le FMI évalue ses avoirs en or au coût historique (voir note 5).

Prêts FAS du compte de versements spécial

Les prêts FAS du CVS sont comptabilisés à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si le FMI prévoit de telles pertes; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, et aucune perte n'est attendue pour l'instant. Le produit du remboursement de tous les prêts FAS est transféré à la réserve du compte de fiducie de la FRPC lorsqu'il est reçu.

Placements des ressources du compte de versements spécial

Les ressources du CVS sont placées jusqu'à leur emploi, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance, d'instruments à moyen terme (titres à revenu fixe) ou de dépôts à terme. Les titres de créance comprennent les titres émis par les institutions financières nationales et les obligations des gouvernements des pays de la zone euro, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni, ainsi que les titres émis par certaines institutions financières internationales. Une marge est offerte sur les instruments à moyen terme par rapport aux obligations publiques en euro, en yen, en dollars EU et en livres sterling. Les placements sont évalués au prix du marché le dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisées ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Immobilisations

Les immobilisations dont le coût dépasse un certain seuil sont capitalisées à leur valeur d'acquisition. Les immeubles et équipements sont amortis suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs, qui va de trois ans pour les équipements à trente ans pour les immeubles.

Quotes-parts

Chaque pays membre se voit assigner une quote-part dont dépendent ensuite ses relations financières et institutionnelles

avec le FMI. Les quotes-parts sont établies, mais non strictement déterminées, en fonction de facteurs économiques tels que le revenu national, la valeur du commerce et des paiements extérieurs et le niveau des réserves officielles. Elles déterminent le montant de la souscription des pays membres au FMI, le nombre de voix dont ils disposent, leur accès aux ressources financières de l'institution et leur part dans les allocations de DTS. Si un pays membre se retire du FMI, sa quote-part lui sera remboursée après règlement des autres obligations nettes du pays à l'égard du FMI.

Position dans la tranche de réserve

Les pays membres ont une tranche de réserve au FMI si le montant des avoirs détenus par le FMI en leur monnaie, déduction faite des avoirs qui proviennent de leur utilisation des crédits du FMI, est inférieur à celui de leur quote-part. La tranche de réserve d'un pays est considérée comme faisant partie de ses réserves extérieures; il peut tirer à tout moment sur cette tranche lorsqu'il fait état d'un besoin de balance des paiements. Les achats dans la tranche de réserve ne sont pas considérés comme un recours aux crédits du FMI et ne sont assujettis ni à l'obligation de rachat, ni à des commissions.

Réserves

Tous les ans, le FMI détermine la fraction de son revenu net à conserver et à affecter à la réserve générale ou à la réserve spéciale et, le cas échéant, la fraction à distribuer aux pays membres. Conformément à ses Statuts, le FMI peut affecter les ressources de la réserve spéciale aux mêmes emplois (distribution exceptée) que celles de la réserve générale. Une fois réglé le coût de l'administration du compte de fiducie de la FRPC, le revenu opérationnel net des commissions additionnelles sur les achats au titre de la FRS, des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit a été transféré à la réserve générale. Tous les autres revenus ont été transférés à la réserve spéciale.

Commissions

Le FMI prélève des commissions périodiques sur le montant de ses crédits qui est utilisé par les pays membres. Le taux de commission est fixé proportionnellement au taux d'intérêt du DTS. Pour l'exercice 2002, le taux de base des commissions, après réduction rétroactive de celles-ci, représente 116,4 % (113,7 % pour l'exercice clos le 30 avril 2001) du taux d'intérêt du DTS. Ce taux de base est relevé de manière à compenser l'effet sur le revenu du FMI de la comptabilisation des commissions impayées parmi les recettes différées et à financer les apports au CSC-1. Après ajustement, le taux moyen des commissions, non compris les commissions additionnelles applicables, est de 3,44 % pour l'exercice 2002 (contre 5,26 % pour l'exercice 2001). Dans le cas de l'utilisation des ressources de la FRS et des lignes de crédit préventives (LCP), le taux de commission est majoré de 150 à 500 points de base. En outre, lorsque l'encours des crédits du FMI dépasse 200 % de la quote-part sous l'effet d'achats effectués après le 28 novembre 2000 au titre des tranches de crédit et du mécanisme élargi de crédit (autres que les tirages sur la FRS ou les LCP), le taux est majoré de 100 à 200 points de base. Des commissions spéciales sont prélevées sur les avoirs du FMI en la monnaie des pays membres qui ne sont pas rachetés à l'échéance et sur les commissions non

réglées à la date d'exigibilité; toutefois, ces commissions ne s'appliquent pas aux pays membres qui sont en retard de six mois ou plus dans le règlement de leurs obligations envers le FMI. Celui-ci perçoit une commission de tirage sur les achats autres que ceux qui sont effectués dans la tranche de réserve. Une commission d'engagement remboursable est prélevée dans le cadre des accords de confirmation et des accords élargis. À l'expiration ou annulation d'un accord, la fraction non remboursée de la commission d'engagement est incluse dans le revenu du FMI.

Rémunération

Le FMI verse aux pays membres une rémunération (c'est-à-dire des intérêts) sur leur position dans la tranche de réserve. Le taux de rémunération est égal au taux d'intérêt du DTS, ajusté en baisse de manière à compenser en partie le non-paiement de commissions et à financer les apports aux CVS-1. Après ajustement, le taux moyen de rémunération pour l'exercice clos le 30 avril 2002 est de 2,65 % (4,30 % pour l'exercice 2001). Une partie de la position dans la tranche de réserve n'est pas rémunérée et équivaut à 25 % de la quote-part du pays membre au 1^{er} avril 1978 — fraction de la quote-part qui a été versée en or avant le deuxième amendement des Statuts du FMI. Pour les pays admis au FMI après cette date, la position non rémunérée dans la tranche de réserve, exprimée en pourcentage de leur quote-part initiale, est égale à la moyenne des positions non rémunérées, en pourcentage des quotes-parts de tous les autres pays membres au moment de l'admission des nouveaux pays. Pour chaque pays membre, la position non rémunérée dans la tranche de réserve reste fixe en termes nominaux, mais, en raison des augmentations de quote-part opérées depuis son admission, elle est maintenant bien plus faible lorsqu'elle est exprimée en pourcentage de la quote-part. Elle est égale en moyenne à 3,8 % de la quote-part aux 30 avril 2002 et 2001, mais le pourcentage effectif varie selon le pays membre.

Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI gère deux régimes de retraite à prestations déterminées et offre d'autres prestations aux retraités.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations des participants et du FMI, sur la base des recommandations d'actuaire indépendants. Les actifs de ces régimes sont détenus dans des fonds en fiducie distincts et estimés à leur juste valeur à la date du bilan. Les obligations en matière de prestations de retraite sont calculées à l'aide de projections de répartition de ces prestations, qui permettent de déterminer la valeur actualisée des futurs décaissements en utilisant les taux d'intérêt des titres d'État ayant une échéance analogue à ces obligations.

Les actifs mis de côté pour le financement des prestations aux retraités sont détenus dans un compte d'investissement administré par le FMI. Ce compte est financé par des contributions du FMI. Les coûts escomptés des prestations médicales et d'assurance vie offertes aux retraités sont cumulés sur la période d'activité et évalués à partir de projections de répartition de ces prestations par des actuaire indépendants.

Chiffres de la période précédente

Lorsque cela était nécessaire, les chiffres des exercices précédents ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation.

3. Encours des crédits

Les variations de l'encours des crédits du FMI utilisés au titre des divers mécanismes relevant du CRG pendant les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001 étaient comme suit :

	30 avril 2000	Achats	- Rachats	30 avril 2001	Achats	- Rachats	30 avril 2002
<i>Millions de DTS</i>							
Mécanismes ordinaires	20.968	4.396	(8.658)	16.706	17.219	(5.698)	28.227
Mécanisme élargi de crédit	16.361	1.013	(1.417)	15.957	959	(1.425)	15.491
Facilité de réserve supplémentaire	—	4.085	—	4.085	10.891	(9.101)	5.875
Facilité pour la transformation systémique	2.718	—	(785)	1.933	—	(622)	1.311
Accès élargi aux ressources du FMI	752	—	(322)	430	—	(109)	321
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	3.032	—	(40)	2.992	—	(2.246)	746
Mécanisme de financement supplémentaire	137	—	(21)	116	—	(6)	110
Total	<u>43.968</u>	<u>9.494</u>	<u>(11.243)</u>	<u>42.219</u>	<u>29.069</u>	<u>(19.207)</u>	<u>52.081</u>

Aux 30 avril 2002 et 2001, les prêts du CVS et les intérêts à recevoir calculés au taux de 0,5 % par an, étaient comme suit :

	2002	2001
<i>Millions de DTS</i>		
Prêts FAS	341	432
Intérêts courus	8	8
Moins : intérêts différés	(8)	(7)
	<u>341</u>	<u>433</u>

Le calendrier des rachats au CRG et des remboursements de prêts FAS au CVS est comme suit :

Exercice clos le 30 avril	Compte des ressources générales	Compte de versements spécial
<i>Millions de DTS</i>		
2003	12.882	62
2004	9.649	51
2005	13.801	40
2006	8.906	36
2007	2.462	—
2008 et au-delà	3.500	—
Impayés	881	152
Total	<u>52.081</u>	<u>341</u>

Aux 30 avril 2002 et 2001, les crédits aux plus gros utilisateurs de ressources du CRG étaient comme suit :

	2002	2001
<i>Millions de DTS et en pourcentage de l'encours total des crédits du CRG</i>		
Le plus gros utilisateur	14.510 27,9 %	8.546 20,2 %
Les trois plus gros utilisateurs	32.337 62,1 %	22.308 52,8 %
Les cinq plus gros utilisateurs	41.143 79,0 %	28.728 68,0 %

Impayés

Au 30 avril 2002, sept pays membres (six au 30 avril 2001) étaient en retard de six mois au moins dans le règlement de leurs obligations financières envers le FMI. Cinq d'entre eux (quatre au 30 avril 2001) avaient des impayés envers le département général.

Les rachats et les règlements de commissions au CRG, les remboursements et paiements d'intérêts au titre de prêts FAS qui sont en retard de six mois ou plus au département général étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS		Commissions et intérêts sur prêts FAS	
	2002	2001	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>			
Total des impayés	1.033	1.011	1.055	1.017
Impayés d'au moins six mois	1.010	1.011	1.039	992
Impayés d'au moins trois ans	977	985	930	886

Au 30 avril 2002, les catégories d'impayés envers le département général et leur durée étaient comme suit :

	Rachats et prêts FAS	Commissions et intérêts sur prêts FAS	Total des obligations	Date des impayés les plus anciens
	<i>Millions de DTS</i>			
Congo, Rép. démocratique du	300	83	383	Mai 1991
Libéria	201	240	441	Mai 1985
Somalie	106	91	197	Juil. 1987
Soudan	379	636	1.015	Juil. 1985
Zimbabwe	47	5	52	Févr. 2001
Total	<u>1.033</u>	<u>1.055</u>	<u>2.088</u>	

4. Monnaies

Au cours des exercices clos les 30 avril 2002 et 2001, les avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres ont enregistré les variations suivantes :

	30 avril 2000	Variation nette	30 avril 2001	Variation nette	30 avril 2002
	<i>Millions de DTS</i>				
Quotes-parts des pays membres	210.251	2.164	212.415	1	212.416
CRG : encours des crédits aux pays membres	43.913	(1.694)	42.219	9.862	52.081
CRG : positions des pays membres dans la tranche de réserve	(48.872)	2.139	(46.733)	(8.594)	(55.327)
Soldes en monnaies à des fins administratives	(3)	6	3	(7)	(4)
Monnaies	<u>205.289</u>	<u>2.615</u>	<u>207.904</u>	<u>1.262</u>	<u>209.166</u>

Les montants à recevoir et à payer au titre des ajustements de valeur s'élevaient respectivement à 17.953 et 3.648 millions de DTS au 30 avril 2002, date de la dernière réévaluation des avoirs du FMI dans les monnaies des pays membres (contre 14.736 et 3.886 millions de DTS au 30 avril 2001). Ces montants sont à régler promptement après la fin de l'exercice.

Les avoirs en monnaies autres que ceux qui résultent de l'utilisation de crédits ou de monnaies utilisables se chiffraient à 54.625 millions de DTS (56.031 millions de DTS au 30 avril 2001); sur ce montant, 28.996 millions de DTS

(33.129 millions de DTS au 30 avril 2001) représentent les avoirs en monnaies des pays membres qui ont recours aux crédits du FMI.

5. Avoirs en or

Au 30 avril 2002, comme au 30 avril 2001, le FMI détenait 3.217.341 kilogrammes d'or, soit 103.439.916 onces d'or fin, auprès des dépositaires désignés. Au 30 avril 2002, la valeur des avoirs en or du FMI au prix du marché était de 25,1 milliards de DTS (21,5 milliards au 30 avril 2001).

6. Intérêts et commissions

Au 30 avril 2002, le total des avoirs sur lesquels le FMI perçoit des commissions s'élevait à 52.081 millions de DTS (42.219 millions de DTS au 30 avril 2001). Les commissions dues au FMI et les autres montants à recevoir par celui-ci au 30 avril 2002 et 2001 étaient comme suit :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Commissions périodiques	1.546	1.560
Moins : recettes différées	(1.053)	(1.020)
	493	540
Autres montants à recevoir	8	22
Montants à recevoir	<u>501</u>	<u>562</u>

Pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001, les commissions périodiques étaient comme suit :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Commissions périodiques	2.002	2.174
Plus : ajustements (compensation des commissions différées, nettes des remboursements, et financement des contributions au CSC-1)	64	60
Moins : recettes différées, nettes des règlements	(33)	(27)
Commissions périodiques, total	<u>2.033</u>	<u>2.207</u>

Les commissions spéciales, les commissions de tirage et les commissions d'engagement non remboursées sont incluses dans les *Autres commissions et revenus*, qui s'élevaient à 157 millions de DTS (69 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2001).

7. Immobilisations

Les autres avoirs comprennent les immobilisations qui, au 30 avril 2002 et 2001, se chiffraient à 238 et 223 millions de DTS, respectivement, et se composaient de :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Terrains et immeubles	314	307
Équipement	45	46
Immobilisations, total	353	342
Moins : amortissement cumulé	(121)	(130)
Immobilisations, net	<u>238</u>	<u>223</u>

8. Placements et quasi-espèces

Au 30 avril, la composition des placements au CVS était comme suit :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Dépôts à échéance fixe	2.537	39
Instruments à moyen terme	—	1.601
Titres de créance	—	766
Total	<u>2.537</u>	<u>2.406</u>

Les dépôts à échéance fixe incluent les quasi-espèces, d'un montant de 2.166 millions de DTS (39 millions au 30 avril 2001), qui se composent des dépôts à court terme à échéance de moins de quatre-vingt dix jours.

Au 30 avril, le profil des échéances des placements était comme suit :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Moins de 1 an	2.537	39
1-3 ans	—	2.247
3-5 ans	—	117
Plus de 5 ans	—	3
Total	<u>2.537</u>	<u>2.406</u>

Pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001, le revenu des placements était comme suit :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	96	110
Gains réalisés	60	11
Gains/(pertes) non réalisé(e)s	(25)	29
Revenu total	<u>131</u>	<u>150</u>

9. Rémunération

Au 30 avril 2002, le total des positions créditrices rémunérées par le FMI s'élevait à 48.817 millions de DTS (40.176 millions au 30 avril 2001). La rémunération pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001 était comme suit :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Rémunération	1.311	1.794
Moins : ajustements (compensation des commissions différées, nettes des remboursements, et financement des contributions au CSC-1)	<u>(64)</u>	<u>(60)</u>
	<u>1.247</u>	<u>1.734</u>

10. Recettes différées et premier compte spécial conditionnel

Le CSC-1 est financé au moyen d'ajustements trimestriels du taux de commission et du taux de rémunération; son

solde doit être rétrocédé aux pays membres participant à ce financement dès qu'il n'y a plus d'impayés au titre de commissions ou de rachats, ou à toute date antérieure fixée par le FMI. Au 30 avril 2002, les encaisses détenues au CSC-1 s'élevaient à 1.307 millions de DTS (1.213 millions au 30 avril 2001).

Le montant cumulé des commissions, net des règlements, qui ont été différées depuis le 1^{er} mai 1986 et qui ont entraîné des ajustements des commissions et de la rémunération se chiffrait à 865 millions de DTS au 30 avril 2002 (832 millions au 30 avril 2001). Pour la même période, le total des remboursements consécutifs au règlement de commissions différées qui avaient été à l'origine d'ajustements à des fins de répartition des charges s'élevaient à 994 millions de DTS (993 millions au 30 avril 2001).

11. Emprunts

En vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE), le FMI peut emprunter jusqu'à concurrence de 18,5 milliards de DTS lorsqu'il a besoin de ressources supplémentaires, notamment pour empêcher une dégradation du système monétaire international ou pour y faire face. Les AGE sont entrés en vigueur le 24 octobre 1962 et ont été reconduits jusqu'au 25 décembre 2003. Des intérêts à un taux égal au taux d'intérêt du DTS sont versés sur les emprunts à ce titre.

En vertu des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), le FMI peut emprunter jusqu'à 34 milliards de DTS de ressources supplémentaires. S'ils tiennent lieu de mécanisme de premier et principal recours, les NAE ne se substituent pas aux AGE qui restent en vigueur. L'encours des tirages et des engagements au titre de ces deux accords d'emprunt est limité à un montant total de 34 milliards de DTS. Les NAE sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998 pour une période de cinq ans et ont été activés le 2 décembre 1998. Des intérêts sur les emprunts à ce titre sont payables aux participants au taux d'intérêt du DTS ou à tout taux plus élevé dont peuvent convenir le FMI et les participants contribuant pour 80 % au total de l'accord de crédit.

12. Accords et engagements dans le cadre du département général

Un accord est une décision par laquelle le FMI donne à un pays membre l'assurance qu'il est prêt à lui fournir, conformément aux modalités dudit accord, des DTS ou des monnaies librement utilisables pendant une période spécifiée et jusqu'à concurrence d'un montant donné. Les crédits au titre d'un tel accord sont assortis de taux d'intérêt et de commission qui sont uniformes pour tous les pays membres et correspondent au coût du financement de ce crédit pour le FMI, majoré d'une marge. Au 30 avril 2002, les montants non tirés au titre des 17 accords qui étaient en vigueur au CRG s'élevaient à 26.908 millions de DTS (contre 22.316 millions dans le cadre de 25 accords au 30 avril 2001).

Le FMI s'est engagé à louer des locaux jusqu'en 2005 pour un coût total de 32 millions de DTS.

13. Dépenses administratives

Pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001, les dépenses administratives étaient comme suit :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Personnel	338	302
Retraites et autres dépenses/ (revenus) connexes	5	(90)
Voyages	73	69
Autres	117	106
<i>Moins</i> : remboursements aux fins de l'administration du département des DTS	<u>(2)</u>	<u>(2)</u>
Total des dépenses administratives, net des remboursements	<u>531</u>	<u>385</u>

La plupart de ces dépenses sont effectuées en dollars. Les gains et pertes de change encourus dans le cadre des activités normales du FMI sont inclus dans les dépenses administratives et sont négligeables.

Les frais de gestion du département des DTS sont remboursés au CRG.

Les frais occasionnés par l'administration du CVS et du compte de fiducie de la FRPC doivent être remboursés tous les ans au CRG. Cependant, par suite de la création de la FRS et des LCP et de l'augmentation consécutive du revenu opérationnel net, le Conseil d'administration a décidé qu'aucun remboursement des frais occasionnés par l'administration du compte de fiducie de la FRPC ne serait effectué pour les exercices 2002 et 2001 et que le montant qui aurait dû être remboursé au CRG serait transféré de la réserve du compte de fiducie de la FRPC (par l'intermédiaire du CVS) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Le montant des fonds transférés, qui s'élève à 61,6 millions de DTS pour l'exercice 2002 (55 millions pour l'exercice 2001), a été inclus dans celui des transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE qui est porté sur l'état des variations des ressources.

14. Pensions et autres prestations offertes aux retraités

Le FMI a établi une caisse de retraite du personnel (CRP) à prestations déterminées, dont bénéficie la quasi-totalité du personnel remplissant les conditions voulues, et une caisse de retraite complémentaire (CRC) à l'intention de certains participants. Les cotisations des participants représentent un pourcentage fixe de leur rémunération ouvrant droit à pension. Les cotisations du FMI couvrent le reste du financement nécessaire à la capitalisation des caisses, ainsi que certaines dépenses administratives afférentes aux régimes de retraite. Le FMI accorde d'autres avantages aux fonctionnaires en activité et aux retraités, dont des prestations médicales et d'assurance vie. En 1995, il a créé un compte de placement pour prestations à verser aux retraités (CPPVR) pour y détenir les ressources nécessaires au financement du coût des prestations de retraite et en assurer le placement.

Le 23 mars 2001, les fonctions du CPPVR ont été modifiées pour inclure la capitalisation et l'administration de toutes les prestations à long terme autres que les prestations de retraite du personnel permanent, y compris les allocations de départ et indemnités de rapatriement, le congé annuel accumulé jusqu'à concurrence de 60 jours, les paiements tenant lieu de prestations de retraite aux employés contractuels et les prestations correspondantes au titre des impôts.

Les obligations de la CRP, de la CRC et du CPPVR sont évaluées tous les ans par des actuaires indépendants à l'aide de

projections de répartition des prestations. Leurs dernières évaluations sont arrêtées au 30 avril 2002. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après. La valeur actualisée des droits à prestations déterminées et les coûts des prestations pour services rendus au cours de l'exercice ont été calculés au moyen de projections de répartition des prestations.

Les montants constatés au bilan sont les suivants :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Juste valeur des actifs des caisses et compte	3.099	3.200
Valeur actualisée des droits à prestations déterminées	(2.884)	(2.538)
Gains/(pertes) actuariels non comptabilisés	242	(231)
Coût non comptabilisé des prestations pour services antérieurs	<u>13</u>	<u>—</u>
Actifs comptables nets	<u>470</u>	<u>431</u>

Variation des actifs comptables nets :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Actifs comptables nets en début d'exercice	431	223
Reclassement des engagements correspondants	—	(6)
Revenus/(dépendances) portés au compte de résultats	(5)	90
Cotisations versées	<u>44</u>	<u>124</u>
Actifs comptables nets en fin d'exercice	<u>470</u>	<u>431</u>

Les montants constatés dans le compte de résultats sont les suivants :

	2002	2001
	<i>Millions de DTS</i>	
Coûts des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	116	90
Frais financiers	186	184
Rendement escompté des actifs	(295)	(321)
Amortissement des gains actuariels	<u>(2)</u>	<u>(43)</u>
Total des gains/(pertes) porté au compte de résultats	<u>5</u>	<u>(90)</u>
Rendement/(perte) effectif des actifs	<u>(79)</u>	<u>315</u>

Principales hypothèses actuarielles adoptées :

	2002	2001
	<i>Pourcentage</i>	
Taux d'actualisation	7,5	7,5
Rendement escompté des actifs des caisses et compte	9,3	9,3
Futures augmentations de salaires	6,4–10,8	6,6–11,0
Taux de croissance ultime des coûts des soins de santé	5,5	5,5

Annexe 1

Département général
Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve
et utilisation des ressources du FMI par les États membres
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹		Tranche de réserve	CRG		Compte de fiducie de la FRPC ⁴			Total ⁵
		Total	Pourcentage de la quote-part		Montant (A)	Pourcentage ² +	CVS ³ (B) +	Compte de fiducie de la FRPC ⁴ (C) =		
Afghanistan, État islamique d'	120.400	115.488	95,9	4.928	—	—	—	—	—	—
Afrique du Sud	1.868.500	1.868.131	100,0	373	—	—	—	—	—	—
Albanie	48.700	48.659	99,9	3.355	3.309	0,01	—	59.441	—	62.750
Algérie	1.254.700	2.328.433	185,6	85.082	1.158.813	2,23	—	—	—	1.158.813
Allemagne	13.008.200	8.563.891	65,8	4.444.321	—	—	—	—	—	—
Angola	286.300	286.445	100,1	—	—	—	—	—	—	—
Antigua-et-Barbuda	13.500	13.499	100,0	1	—	—	—	—	—	—
Arabie Saoudite	6.985.500	4.667.976	66,8	2.317.528	—	—	—	—	—	—
Argentine	2.117.100	12.966.922	612,5	11	10.849.821	20,83	—	—	—	10.849.821
Arménie, Rép. d'	92.000	110.286	119,9	—	18.281	0,04	—	114.287	—	132.568
Australie	3.236.400	2.098.119	64,8	1.138.329	—	—	—	—	—	—
Autriche	1.872.300	1.233.300	65,9	638.949	—	—	—	—	—	—
Azerbaïdjan	160.900	294.811	183,2	10	133.911	0,26	—	98.000	—	231.911
Bahamas	130.300	124.063	95,2	6.239	—	—	—	—	—	—
Bahreïn	135.000	67.463	50,0	67.568	—	—	—	—	—	—
Bangladesh	533.300	618.978	116,1	186	85.859	0,16	—	14.375	—	100.234
Barbade	67.500	62.758	93,0	4.752	—	—	—	—	—	—
Bélarus, Rép. du	386.400	438.975	113,6	20	52.575	0,10	—	—	—	52.575
Belgique	4.605.200	3.080.484	66,9	1.524.724	—	—	—	—	—	—
Belize	18.800	14.562	77,5	4.239	—	—	—	—	—	—
Bénin	61.900	59.721	96,5	2.188	—	—	1.750	55.547	—	57.297
Bhoutan	6.300	5.280	83,8	1.020	—	—	—	—	—	—
Bolivie	171.500	162.638	94,8	8.875	—	—	—	161.793	—	161.793
Bosnie-Herzégovine	169.100	254.435	150,5	—	85.330	0,16	—	—	—	85.330
Botswana	63.000	40.833	64,8	22.177	—	—	—	—	—	—
Brésil	3.036.100	6.285.891	207,0	—	3.249.138	6,24	—	—	—	3.249.138
Brunéi Darussalam	150.000	114.727	76,5	35.285	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	640.200	1.434.866	224,1	32.778	827.424	1,59	—	—	—	827.424
Burkina Faso	60.200	52.957	88,0	7.246	—	—	6.636	89.005	—	95.641
Burundi	77.000	76.641	99,5	360	—	—	—	1.934	—	1.934
Cambodge	87.500	89.063	101,8	—	1.563	—	—	66.985	—	68.548
Cameroun	185.700	185.152	99,7	553	—	—	—	209.880	—	209.880
Canada	6.369.200	4.154.014	65,2	2.215.117	—	—	—	—	—	—
Cap-Vert	9.600	9.598	100,0	2	—	—	—	1.230	—	1.230
Chili	856.100	550.495	64,3	305.605	—	—	—	—	—	—
Chine	6.369.200	4.420.415	69,4	1.948.831	—	—	—	—	—	—
Chypre	139.600	94.238	67,5	45.369	—	—	—	—	—	—
Colombie	774.000	488.202	63,1	285.803	—	—	—	—	—	—
Comores	8.900	8.362	94,0	540	—	—	540	—	—	540
Congo, Rép. du	84.600	99.178	117,2	536	15.100	0,03	—	12.506	—	27.606
Congo, Rép. dém. du	291.000	448.109	154,0	—	157.109	0,30	142.910	—	—	300.019
Corée	1.633.600	1.404.759	86,0	228.845	—	—	—	—	—	—
Costa Rica	164.100	144.113	87,8	20.000	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	325.200	324.884	99,9	320	—	—	—	421.795	—	421.795
Croatie, Rép. de	365.100	448.876	122,9	159	83.933	0,16	—	—	—	83.933

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI						
	Avoirs du FMI en monnaies ¹				CRG						
	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant		Pour- centage ²	CVS ³	Compte de fiducie de la FRPC ⁴		Total ⁵
					(A)	+			(B)	+	
Danemark	1.642.800	1.048.357	63,8	594.446	—	—	—	—	—	—	
Djibouti	15.900	17.485	110	1.100	2.685	0,01	—	9.087	—	11.772	
Dominique	8.200	8.192	99,9	9	—	—	—	—	—	—	
Égypte	943.700	943.716	100,0	—	—	—	—	—	—	—	
El Salvador	171.300	171.303	100,0	—	—	—	—	—	—	—	
Émirats arabes unis	611.700	403.729	66,0	207.972	—	—	—	—	—	—	
Équateur	302.300	511.879	169,3	17.153	226.730	0,44	—	—	—	226.730	
Érythrée	15.900	15.900	100,0	5	—	—	—	—	—	—	
Espagne	3.048.900	1.989.443	65,3	1.059.468	—	—	—	—	—	—	
Estonie, Rép. d'	65.200	73.914	113,4	6	8.719	0,02	—	—	—	8.719	
États-Unis	37.149.300	24.377.035	65,6	12.766.071	—	—	—	—	—	—	
Éthiopie	133.700	126.555	94,7	7.169	—	—	16.958	86.576	—	103.534	
Fidji	70.300	55.300	78,7	15.004	—	—	—	—	—	—	
Finlande	1.263.800	831.296	65,8	432.559	—	—	—	—	—	—	
France	10.738.500	7.004.568	65,2	3.733.980	—	—	—	—	—	—	
Gabon	154.300	213.770	138,5	179	59.643	0,11	—	—	—	59.643	
Gambie	31.100	29.618	95,2	1.485	—	—	—	20.610	—	20.610	
Géorgie	150.300	180.362	120,0	10	30.063	0,06	—	190.725	—	220.788	
Ghana	369.000	369.004	100,0	—	—	—	—	275.505	—	275.505	
Grèce	823.000	553.132	67,2	269.870	—	—	—	—	—	—	
Grenade	11.700	11.701	100,0	—	—	—	—	—	—	—	
Guatemala	210.200	210.206	100,0	—	—	—	—	—	—	—	
Guinée	107.100	107.026	99,9	75	—	—	—	97.215	—	97.215	
Guinée-Bissau	14.200	17.750	125,0	—	3.550	0,01	—	14.740	—	18.290	
Guinée équatoriale	32.600	32.609	100,0	—	—	—	1.032	440	—	1.472	
Guyana	90.900	90.902	100,0	—	—	—	3.198	70.900	—	74.098	
Haiti	60.700	73.924	121,8	56	13.278	0,03	—	15.175	—	28.453	
Honduras	129.500	162.437	125,4	8.627	41.563	0,08	—	125.250	—	166.813	
Hongrie	1.038.400	716.447	69,0	321.954	—	—	—	—	—	—	
Îles Marshall	3.500	3.500	100,0	1	—	—	—	—	—	—	
Îles Salomon	10.400	9.867	94,9	543	—	—	—	—	—	—	
Inde	4.158.200	3.669.478	88,2	488.776	—	—	—	—	—	—	
Indonésie	2.079.300	8.910.394	428,5	145.478	6.976.572	13,40	—	—	—	6.976.572	
Iran, Rép. islamique d'	1.497.200	1.497.203	100,0	—	—	—	—	—	—	—	
Iraq	504.000	504.013	100,0	—	—	—	—	—	—	—	
Irlande	838.400	546.847	65,2	291.570	—	—	—	—	—	—	
Islande	117.600	99.021	84,2	18.580	—	—	—	—	—	—	
Israël	928.200	705.848	76,0	222.359	—	—	—	—	—	—	
Italie	7.055.500	4.392.166	62,3	2.663.338	—	—	—	—	—	—	
Jamaïque	273.500	302.550	110,6	—	29.000	0,06	—	—	—	29.000	
Japon	13.312.800	8.831.949	66,3	4.481.278	—	—	—	—	—	—	
Jordanie	170.500	499.749	293,1	52	329.299	0,63	—	—	—	329.299	
Kazakhstan, Rép. du	365.700	365.700	100,0	5	—	—	—	—	—	—	
Kenya	271.400	258.864	95,4	12.557	—	—	—	78.647	—	78.647	
Kiribati	5.600	5.601	100,0	—	—	—	—	—	—	—	
Koweït	1.381.100	888.033	64,3	493.067	—	—	—	—	—	—	
Lesotho	34.900	31.365	89,9	3.539	—	—	—	14.049	—	14.049	
Lettonie, Rép. de	126.800	143.921	113,5	55	17.156	0,03	—	—	—	17.156	
Liban	203.000	184.168	90,7	18.833	—	—	—	—	—	—	
Libéria	71.300	272.213	381,8	28	200.932	0,39	—	—	—	223.822	

Annexe 1 (suite)

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Quote-part	Avoirs du FMI en monnaies ¹			CRG					
		Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Montant (A)	Pourcentage ²	CVS ³	Compte de fiducie de la FRPC ⁴		Total ⁵ (D)
								(B)	(C)	
					+	+				
Libye	1.123.700	728.206	64,8	395.505	—	—	—	—	—	
Lituanie, Rép. de	144.200	252.430	175,1	16	108.244	0,21	—	—	108.244	
Luxembourg	279.100	180.181	64,6	98.946	—	—	—	—	—	
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	68.900	95.197	138,2	—	26.295	0,05	—	29.004	55.299	
Madagascar	122.200	122.174	100,0	27	—	—	—	101.374	101.374	
Malaisie	1.486.600	878.450	59,1	608.156	—	—	—	—	—	
Malawi	69.400	67.132	96,7	2.271	—	—	—	56.578	56.578	
Maldives	8.200	6.646	81,0	1.554	—	—	—	—	—	
Mali	93.300	84.467	90,5	8.835	—	—	2.032	126.043	128.075	
Malte	102.000	61.745	60,5	40.260	—	—	—	—	—	
Maroc	588.200	517.760	88,0	70.441	—	—	—	—	—	
Maurice	101.600	87.132	85,8	14.474	—	—	—	—	—	
Mauritanie	64.400	64.406	100,0	—	—	—	682	77.871	78.553	
Mexique	2.585.800	2.585.407	100,0	409	—	—	—	—	—	
Micronésie, États fédérés de	5.100	5.100	100,0	1	—	—	—	—	—	
Moldova, Rép. de	123.200	216.950	176,1	5	93.750	0,18	—	18.480	112.230	
Mongolie	51.100	51.038	99,9	63	—	—	—	35.791	35.791	
Mozambique	113.600	113.600	100,0	7	—	—	—	154.365	154.365	
Myanmar	258.400	258.402	100,0	—	—	—	—	—	—	
Namibie	136.500	136.463	100,0	38	—	—	—	—	—	
Népal	71.300	65.557	91,9	5.746	—	—	—	4.476	4.476	
Nicaragua	130.000	130.010	100,0	—	—	—	—	125.330	125.330	
Niger	65.800	57.240	87,0	8.561	—	—	—	72.714	72.714	
Nigéria	1.753.200	1.753.122	100,0	143	—	—	—	—	—	
Norvège	1.671.700	1.073.632	64,2	598.093	—	—	—	—	—	
Nouvelle-Zélande	894.600	580.366	64,9	314.237	—	—	—	—	—	
Oman	194.000	125.736	64,8	68.330	—	—	—	—	—	
Ouganda	180.500	180.506	100,0	— ⁶	—	—	—	213.790	213.790	
Ouzbékistan, Rép. de l'	275.600	333.788	121,1	5	58.188	0,11	—	—	58.188	
Pakistan	1.033.700	1.969.508	190,5	115	935.922	1,80	—	513.660	1.449.582	
Palaos, Rép. des	3.100	3.100	100,0	1	—	—	—	—	—	
Panama	206.600	234.752	113,6	11.860	40.000	0,08	—	—	40.000	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	131.600	216.835	164,8	313	85.540	0,16	—	—	85.540	
Paraguay	99.900	78.428	78,5	21.475	—	—	—	—	—	
Pays-Bas	5.162.400	3.447.344	66,8	1.715.079	—	—	—	—	—	
Pérou	638.400	879.298	137,7	—	240.864	0,46	—	—	240.864	
Philippines	879.900	2.266.916	257,6	87.182	1.474.195	2,83	—	—	1.474.195	
Pologne, Rép. de	1.369.000	1.002.164	73,2	366.836	—	—	—	—	—	
Portugal	867.400	568.031	65,5	299.370	—	—	—	—	—	
Qatar	263.800	169.836	64,4	93.964	—	—	—	—	—	
République arabe syrienne	293.600	293.603	100,0	5	—	—	—	—	—	
République Centrafricaine	55.700	55.584	99,8	116	—	—	—	24.480	24.480	
République dém. pop. lao	52.900	52.900	100,0	—	—	—	586	32.520	33.106	
République Dominicaine	218.900	253.636	115,9	3	34.738	0,07	—	—	34.738	
République kirghize	88.800	96.863	109,1	5	8.063	0,02	—	129.317	137.380	
République slovaque	357.500	357.505	100,0	—	—	—	—	—	—	
République tchèque	819.300	698.858	85,3	120.451	—	—	—	—	—	
Roumanie	1.030.200	1.315.582	127,7	—	285.377	0,55	—	—	285.377	
Royaume-Uni	10.738.500	7.167.656	66,7	3.570.851	—	—	—	—	—	
Russie, Fédération de	5.945.400	11.501.505	193,5	1.137	5.557.186	10,67	—	—	5.557.186	

Pays membre	Compte des ressources générales				Utilisation des ressources du FMI					
	Avoirs du FMI en monnaies ¹				CRG					
	Quote-part	Total	Pourcentage de la quote-part	Tranche de réserve	Pourcentage ²		Compte de fiducie de la FRPC ⁴			
					Montant (A)	+	(B)	+	(C)	=
Rwanda	80.100	82.344	102,8	—	2.231	—	—	61.880	—	64.111
Saint-Kitts-et-Nevis	8.900	10.242	115,1	82	1.422	—	—	—	—	1.422
Saint-Marin, Rép. de	17.000	12.900	75,9	4.101	—	—	—	—	—	—
Saint-Vincent-et-les Grenadines	8.300	7.800	94,0	500	—	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie	15.300	15.300	100,0	1	—	—	—	—	—	—
Samoa	11.600	10.918	94,1	683	—	—	—	—	—	—
São Tomé-et-Príncipe	7.400	7.403	100,0	—	—	—	—	1.902	—	1.902
Sénégal	161.800	160.373	99,1	1.432	—	—	—	202.532	—	202.532
Seychelles	8.800	8.799	100,0	1	—	—	—	—	—	—
Sierra Leone	103.700	103.685	100,0	24	—	—	10.808	109.267	—	120.075
Singapour	862.500	565.377	65,6	297.162	—	—	—	—	—	—
Slovénie, Rép. de	231.700	148.544	64,1	83.162	—	—	—	—	—	—
Somalie	44.200	140.907	318,8	—	96.701	0,19	8.840	—	—	112.004
Soudan	169.700	549.077	323,6	11	379.357	0,74	—	—	—	438.585
Sri Lanka	413.400	517.319	125,1	47.785	151.680	0,29	—	50.400	—	202.080
Suède	2.395.500	1.538.367	64,2	857.139	—	—	—	—	—	—
Suisse	3.458.500	2.194.774	63,5	1.263.762	—	—	—	—	—	—
Suriname	92.100	85.976	93,4	6.125	—	—	—	—	—	—
Swaziland	50.700	44.154	87,1	6.552	—	—	—	—	—	—
Tadjikistan, Rép. du	87.000	93.563	107,5	2	6.563	0,01	—	78.280	—	84.843
Tanzanie	198.900	188.923	95,0	9.975	—	—	—	291.220	—	291.220
Tchad	56.000	55.719	99,5	282	—	—	—	77.230	—	77.230
Thaïlande	1.081.900	2.131.895	197,1	20	1.050.000	2,02	—	—	—	1.050.000
Togo	73.400	73.097	99,6	305	—	—	—	44.208	—	44.208
Tonga	6.900	5.197	75,3	1.710	—	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago	335.600	287.037	85,5	48.566	—	—	—	—	—	—
Tunisie	286.500	266.335	93,0	20.167	—	—	—	—	—	—
Turkménistan, Rép. du	75.200	75.200	100,0	5	—	—	—	—	—	—
Turquie	964.000	15.361.688	1.593,5	112.775	14.510.460	27,86	—	—	—	14.510.460
Ukraine	1.372.000	2.829.813	206,3	3	1.457.813	2,80	—	—	—	1.457.813
Uruguay	306.500	643.357	209,9	35.675	372.525	0,72	—	—	—	372.525
Vanuatu	17.000	14.506	85,3	2.496	—	—	—	—	—	—
Venezuela, Rép. bolivarienne du	2.659.100	2.337.201	87,9	321.900	—	—	—	—	—	—
Vietnam	329.100	337.153	102,4	5	8.053	0,02	—	270.040	—	278.093
Yémen, Rép. du	243.500	291.785	119,8	13	48.297	0,09	—	238.750	—	287.047
Yougoslavie, Rép. fédérale de (Serbie/Monténégro)	467.700	734.639	157,1	—	266.925	0,51	—	—	—	266.925
Zambie	489.100	489.101	100,0	18	—	—	145.400	636.165	—	781.565
Zimbabwe	353.400	472.029	133,6	328	118.955	0,23	—	89.484	—	208.439
Total	212.415.900	209.165.946		55.327.139	52.080.697	100,00	341.372	6.172.848	58.683.498	

¹Y compris les titres non négociables et non rémunérés que les pays membres ont le droit d'émettre pour remplacer leur monnaie et les ajustements de valeur de celle-ci.

²Représente le pourcentage des ressources du CRG utilisées (colonne A) imputable à chaque pays membre.

³Le compte de versements spécial (CVS) du département général a financé des prêts relevant de la facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

⁴Pour information seulement. Le compte de fiducie de la FRPC apporte des financements dans le cadre des accords FRPC et ne fait pas partie du département général.

⁵Y compris l'encours des prêts du fonds de fiducie au Libéria (23 millions de DTS), à la Somalie (6 millions de DTS) et au Soudan (59 millions de DTS).

⁶Montant inférieur à 500 DTS.

Département général
Ressources financières et position de liquidité
au compte des ressources générales
aux 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Ressources totales		
Monnaies	209.165.946	207.904.462
Avoirs en DTS	1.484.927	2.436.744
Avoirs en or	5.851.771	5.851.771
Avoirs divers, nets des engagements divers ¹	860.720	715.441
Total des ressources	<u>217.363.364</u>	<u>216.908.418</u>
Moins : ressources non utilisables²	<u>113.418.434</u>	<u>104.817.246</u>
Égalent : total des ressources utilisables³	<u>103.944.930</u>	<u>112.091.172</u>
Ressources engagées et fonds de roulement		
Ressources engagées au titre d'accords, montant restant à tirer ⁴	23.730.009	18.097.849
Fonds de roulement minimum ⁴	15.466.430	15.289.110
Ressources engagées et fonds de roulement	<u>39.196.439</u>	<u>33.386.959</u>
Total net des ressources utilisables non engagées⁵	<u>64.748.491</u>	<u>78.704.213</u>
Créances liquides		
Position dans la tranche de réserve ⁶	<u>55.327.139</u>	<u>46.732.986</u>
Ratio de liquidité⁷	117,0 %	168,4 %
Pour mémoire		
Ressources disponibles dans le cadre des accords d'emprunt	34.000.000	34.000.000

¹Les avoirs divers, nets des engagements divers, correspondent aux avoirs courants (commissions, intérêts et autres montants à recevoir) et aux autres avoirs (y compris les immobilisations sous forme de terrains, immeubles et équipements notamment), déduction faite des engagements divers (rémunération exigible et autres engagements).

²Les ressources considérées comme non utilisables pour le financement des opérations et transactions courantes du FMI sont 1) les avoirs en or, 2) les monnaies des pays membres qui utilisent les crédits du FMI, 3) les monnaies des autres pays membres dont la position extérieure est relativement faible et 4) les avoirs divers, nets des engagements divers.

³Les ressources utilisables se composent 1) des avoirs des pays membres dont la situation de la balance des paiements et des réserves est jugée suffisamment forte par le FMI pour que leur monnaie puisse être utilisée à des fins de transferts, 2) des avoirs en DTS et 3) des montants non utilisés des lignes de crédit qui ont été activées.

⁴Les montants engagés au titre d'accords, qui incluent les montants à tirer au titre d'accords de confirmation ou d'accords élargis en vigueur (autres que les accords de précaution), sont déduits du total des ressources utilisables, de même que la moitié des montants engagés au titre d'accords de précaution. Le Conseil a décidé de fixer les fonds de roulement minimums à 10 % des quotes-parts des pays membres dont la situation est jugée suffisamment forte pour que leur monnaie soit utilisée dans les opérations et transactions.

⁵On entend par total net des ressources utilisables non engagées la différence entre, d'une part, les ressources utilisables et, d'autre part, les ressources engagées dans le cadre d'accords et les fonds de roulement minimums (voir *supra*). Ce montant représente les ressources disponibles pour répondre aux demandes d'utilisation des crédits du FMI dans le cadre de nouveaux accords et aux demandes des pays membres à utiliser leur position de réserve au FMI.

⁶Les engagements liquides du FMI se composent 1) des positions dans la tranche de réserve des membres et 2) de l'encours des emprunts dans le cadre des AGE et des NAE. Il n'y a actuellement aucun emprunt en cours au titre des AGE et des NAE. Ces deux composantes, qui forment ensemble la position de réserve des pays membres du FMI, font partie de leurs réserves internationales. Le FMI ne peut pas refuser de satisfaire à une demande de tirage sur la position de réserve et doit, par conséquent, être à tout moment en mesure d'y répondre.

⁷Le ratio de liquidité est un indicateur de la position de liquidité du FMI : il correspond au ratio total net des ressources utilisables non engagées du FMI/créances liquides sur l'institution.

Département général
État des accords approuvés par le FMI
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Pays membre	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Montant total approuvé	Montant non tiré
Compte des ressources générales				
Accords de confirmation				
Argentine	10 mars 2000	9 mars 2003	16.936.800 ¹	7.180.490
Brésil	14 sept. 2001	13 déc. 2002	12.144.400 ²	8.468.817
Bulgarie	27 févr. 2002	26 févr. 2004	240.000	208.000
Croatie, Rép. de	19 mars 2001	18 mai 2002	200.000	200.000
Guatemala	1 ^{er} avr. 2002	31 mars 2003	84.000	84.000
Lettonie, Rép. de	20 avr. 2001	19 déc. 2002	33.000	33.000
Lituanie, Rép. de	30 août 2001	29 mars 2003	86.520	86.520
Pérou	1 ^{er} févr. 2002	29 févr. 2004	255.000	255.000
Roumanie	31 oct. 2001	29 avr. 2003	300.000	248.000
Sri Lanka	20 avr. 2001	19 août 2002	200.000	48.320
Turquie	4 févr. 2002	31 déc. 2004	12.821.200	4.627.200
Uruguay	1 ^{er} avr. 2002	31 mars 2004	594.100	471.500
Yougoslavie, Rép. fédérale de	11 juin 2001	31 mai 2002	200.000	50.000
Accords de confirmation, total			<u>44.095.020</u>	<u>21.960.847</u>
Accords élargis				
Colombie	20 déc. 1999	19 déc. 2002	1.957.000	1.957.000
Indonésie	4 févr. 2000	31 déc. 2003	3.638.000	2.201.960
Jordanie	15 avr. 1999	31 mai 2002	127.880	60.890
Ukraine	4 sept. 1998	3 sept. 2002	1.919.950	726.950
Accords élargis, total			<u>7.642.830</u>	<u>4.946.800</u>
Compte des ressources générales, total			<u>51.737.850</u>	<u>26.907.647</u>

¹Y compris 6,09 milliards de DTS, montant disponible jusqu'au 11 janvier 2002 au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

²Y compris 9,95 milliards de DTS, montant disponible jusqu'au 13 septembre 2002 au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

Département des DTS
Bilan
aux 30 avril 2002 et 2001
(Milliers de DTS)

	2002	2001	2002	2001
Actifs				
Commissions à recevoir	119.954	215.387		
Prélèvements et commissions impayés (note 3)	108.863	98.245		
Participants avant des avoirs inférieurs à leur allocation (note 2)				
Allocations	12.484.980	12.646.264		
Moins : avoirs en DTS	3.847.668	3.865.939		
Allocations en excès des avoirs	<u>8.637.312</u>	<u>8.780.325</u>		
Total des actifs	<u>8.866.129</u>	<u>9.093.957</u>		
Passifs				
Intérêts à payer			120.458	215.861
Participants avant des avoirs supérieurs à leur allocation (note 2)				
Avoirs en DTS			15.778.796	14.690.440
Moins : allocations			8.948.350	8.787.066
Avoirs en excès des allocations			<u>6.830.446</u>	<u>5.903.374</u>
Avoirs du compte des ressources générales			1.484.927	2.436.744
Avoirs en DTS des débiteurs agréés			430.298	537.978
Total des passifs			<u>8.866.129</u>	<u>9.093.957</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
 Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
 Horst Köhler

Département des DTS
Compte de résultats
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Recettes		
Commissions nettes des participants ayant des avoirs inférieurs à leur allocation	240.177	400.216
Prélèvements sur allocations de DTS	<u>2.409</u>	<u>2.451</u>
	<u>242.586</u>	<u>402.667</u>
Dépenses		
Intérêts sur les avoirs en DTS		
Intérêts nets des participants ayant des avoirs supérieurs à leur allocation	186.618	261.127
Compte des ressources générales	41.283	112.514
Détenteurs agréés	<u>12.276</u>	<u>26.575</u>
	240.177	400.216
Dépenses administratives	<u>2.409</u>	<u>2.451</u>
	<u>242.586</u>	<u>402.667</u>
Revenu net	<u>—</u>	<u>—</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS
État des flux de trésorerie
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Flux de trésorerie en provenance d'activités opérationnelles		
Origines des DTS reçus		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	5.053.550	6.815.404
Transferts des participants au compte des ressources générales	3.992.991	5.800.216
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	<u>4.944.808</u>	<u>6.087.364</u>
Total des avoirs en DTS	<u>13.991.349</u>	<u>18.702.984</u>
Emplois des DTS		
Transferts entre participants et détenteurs agréés	4.825.971	6.513.836
Transferts des participants au compte des ressources générales	3.937.218	5.682.687
Transferts du compte des ressources générales aux participants et détenteurs agréés	4.944.808	6.087.364
Commissions payées au département des DTS	272.764	426.404
Autres	<u>10.588</u>	<u>(7.307)</u>
Total des avoirs en DTS	<u>13.991.349</u>	<u>18.702.984</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Département des DTS

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2002 et 2001

1. Nature des opérations

Le DTS est un avoir de réserve international productif d'intérêt que le FMI a créé à la suite du premier amendement aux Statuts en 1969 pour compléter les avoirs de réserve existants. Les transactions et opérations portant sur des DTS s'effectuent toutes par l'intermédiaire du département des DTS. Le FMI alloue les DTS aux États membres participants au département des DTS. Le DTS tire essentiellement sa valeur comme avoir de réserve des engagements des participants de détenir et d'accepter des DTS et d'honorer diverses obligations qui en assure le bon fonctionnement du DTS en tant qu'avoir de réserve.

Au 30 avril 2002, tous les pays membres du FMI participaient au département des DTS. Le FMI a alloué les DTS, en proportion de leur quote-part au FMI, aux États membres qui participaient au département des DTS au moment de l'allocation. Six allocations ont été effectuées, en 1970, 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981, pour un total de 21,4 milliards de DTS. Un amendement aux Statuts du FMI visant à autoriser une allocation spéciale et unique égale à 21,4 milliards de DTS a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 1998 et entrera en vigueur lorsque les trois-cinquièmes des pays membres, disposant de 85 % des voix attribuées, l'auront accepté. En cas de retrait de la participation au département des DTS ou de liquidation dudit département, le FMI fournira aux détenteurs de DTS les monnaies reçues des participants en règlement de leurs obligations. Le FMI est habilité à accorder à certains organismes officiels la qualité de détenteurs de DTS; au 30 avril 2002, comme au 30 avril 2001, seize institutions étaient ainsi agréées. Les détenteurs agréés ne reçoivent pas d'allocations de DTS.

En outre, un certain nombre d'organisations internationales ou régionales ont retenu le DTS comme unité de compte ou comme base de leur unité de compte. Plusieurs conventions internationales utilisent aussi le DTS comme unité de compte, notamment celles qui comportent des clauses limitant la responsabilité en matière de transport international de biens et de transferts internationaux de services.

Emplois des DTS

Les participants et les détenteurs agréés peuvent utiliser ou recevoir des DTS dans des transactions et opérations par accord qu'ils effectuent entre eux. Les participants peuvent également utiliser ou recevoir leurs DTS dans des opérations et transactions faisant intervenir le compte des ressources générales et visant, par exemple, à acquitter des commissions ou à effectuer des rachats. En désignant des participants pour qu'ils fournissent, en échange de DTS, une monnaie librement utilisable, le FMI garantit que tout participant peut utiliser ses DTS pour obtenir un montant équivalent de monnaie s'il en a besoin en raison de la situation de sa balance des paiements, ou de la position ou de l'évolution de ses réserves.

Allocations générales et annulations de DTS

Le FMI a le pouvoir de créer des liquidités inconditionnelles au moyen d'allocations générales de DTS aux participants

au département des DTS, proportionnellement à leur quote-part au FMI. Il ne peut allouer de DTS ni à lui-même, ni à d'autres détenteurs agréés par lui. Les Statuts prévoient en outre la possibilité d'annuler les DTS, mais aucune annulation n'a encore eu lieu à ce jour. Dans ses décisions relatives aux allocations de DTS, le FMI s'est efforcé, comme le prévoient les Statuts, de répondre au besoin global à long terme de compléter les avoirs de réserve existants de façon à faciliter la réalisation de ses objectifs et à éviter aussi bien la stagnation économique et la déflation, que l'excès de demande et l'inflation.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et d'hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a adopté l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*, qui n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers du FMI.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2002 et 2001, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2002, 1 DTS était égal à 1,26771 dollar EU (1,26579 dollar EU au 30 avril 2001).

Allocations et avoirs

Au 30 avril 2002, comme au 30 avril 2001, le montant total des allocations cumulatives nettes faites aux participants était de 21,4 milliards de DTS. Les participants dont les avoirs

sont supérieurs au montant de leur allocation ont, sur le département des DTS, une créance nette qui figure au passif du bilan. Les États membres dont les avoirs sont inférieurs au montant de leur allocation sont ceux qui ont utilisé une fraction de leur allocation, de sorte qu'ils ont, envers le département des DTS, une obligation nette qui correspond à un avoir net du département. Aux 30 avril 2002 et 2001, les positions nettes en DTS des participants étaient les suivantes :

	2002		2001			
	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations	Avoirs inférieurs aux allocations	Avoirs supérieurs aux allocations		
	<u>21.433,3</u>	<u>12.485,0</u>	<u>21.433,3</u>	<u>12.646,3</u>		
<i>Millions de DTS</i>						
Allocations cumulatives	21.433,3	12.485,0	21.433,3	12.646,3	8.787,0	
Avoirs en DTS des participants	19.626,4	3.847,7	18.556,4	3.866,0	14.690,4	
Positions nettes en DTS	<u>1.806,9</u>	<u>8.637,3</u>	<u>(6.830,4)</u>	<u>2.876,9</u>	<u>8.780,3</u>	<u>(5.903,4)</u>

Un état récapitulatif des avoirs en DTS est présenté ci-après :

	2002	2001
<i>Millions de DTS</i>		
Participants	19.626,5	18.556,4
Comptes des ressources générales	1.484,9	2.436,7
Détenteurs agréés	430,3	538,0
	<u>21.541,7</u>	<u>21.531,1</u>
Moins : impayés au titre des commissions à recevoir	108,4	97,8
Total des avoirs	<u>21.433,3</u>	<u>21.433,3</u>

Dépenses administratives

Les dépenses occasionnées par la gestion du département des DTS sont réglées par le FMI sur le compte des ressources générales, lequel est remboursé en DTS par le département des DTS à la fin de chaque exercice. Le département des DTS effectue à cette fin un prélèvement proportionnel sur l'allocation cumulative nette de chaque participant.

Intérêts et commissions

Des intérêts sont versés sur les avoirs en DTS et des commissions perçues sur le montant de l'allocation cumulative nette de chaque participant, augmenté de toute allocation au participant, lorsque celle-ci dépasse ses avoirs, et du montant des commissions qu'il n'aura pas payées. Les intérêts et les commissions sont trimestriels; ils sont perçus au même taux et réglés, en créditant ou en débitant les comptes d'avoirs en DTS, le premier jour du trimestre suivant. Le département des DTS est tenu de verser des intérêts à chaque détenteur, que les DTS reçus soient suffisants ou non pour justifier le paiement d'intérêts. Si les DTS reçus ne sont pas suffisants

parce que les commissions exigibles n'ont pas été réglées, des DTS supplémentaires sont créés à titre temporaire.

Le taux d'intérêt du DTS est déterminé par référence à un taux d'intérêt composite du marché, qui est égal à la moyenne pondérée des rendements ou taux d'intérêt d'instruments à court terme sur le marché monétaire des pays de la zone euro, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni. Le taux d'intérêt composite du marché qui sert à déterminer le taux d'intérêt du DTS est calculé le vendredi, au moyen des rendements ou taux en vigueur ce jour-là. Le taux d'intérêt du DTS, qui est fixé à un niveau égal au taux d'intérêt composite du marché, entre en vigueur le lundi suivant et est appliqué jusqu'au dimanche suivant à minuit. Le taux d'intérêt moyen du DTS est de 2,79 % pour l'exercice clos le 30 avril 2002 (4,46 % pour l'exercice clos le 30 avril 2001).

Impayés au titre d'obligations envers le département des DTS

Des provisions pour pertes résultant des impayés au titre d'obligations envers le département des DTS seraient constituées si le FMI devait anticiper une perte : aucune perte n'a été enregistrée par le passé et, d'après les prévisions actuelles, aucune ne le sera dans l'avenir; en conséquence, aucun compte n'a été ouvert à cet effet.

3. Impayés au titre de prélèvements ou commissions

Au 30 avril 2002, les impayés au titre de prélèvements ou commissions à l'égard du département des DTS s'élevaient à 108,9 millions de DTS (98,2 millions au 30 avril 2001). Au 30 avril 2002, comme au 30 avril 2001, six pays membres étaient en retard d'au moins six mois dans le règlement de leurs obligations financières envers le département des DTS.

Les prélèvements et commissions non réglés depuis au moins six mois par les pays membres se répartissaient comme suit :

	2002	2001
<i>Millions de DTS</i>		
Total des impayés	108,9	98,2
Impayés d'au moins six mois	104,2	91,0
Impayés d'au moins trois ans	74,2	63,6

Au 30 avril 2002, le montant et la durée des arriérés étaient comme suit :

	Total	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>		
Afghanistan, État islamique d'	7,3	Février 1996
Congo, Rép. dém. du	19,5	Avril 1992
Iraq	49,7	Novembre 1990
Libéria	22,6	Avril 1986
Somalie	9,4	Février 1991
Soudan	0,4	Avril 1991
Total	<u>108,9</u>	

Annexe 1

Département des DTS
État des variations des avoirs en DTS
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				2002	2001
Total des avoirs en début d'exercice	18.556.379	2.436.744	537.978	21.531.101	21.538.408
Origines des DTS reçus					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	3.565.622	—	103.453	3.669.075	5.046.467
Opérations					
Prêts	250	—	—	250	165.619
Règlement d'obligations financières	154.641	—	135.605	290.246	378.571
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	267.991	—	—	267.991	111.544
Prêts FAS : compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	24.940
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS	—	—	17.136	17.136	15.214
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire	—	—	2	2	3
Contributions et paiements au titre de la FPRC	86.740	—	94.099	180.839	318.612
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC	—	—	330.349	330.349	294.456
Paiements PPTE	6.726	—	—	6.726	3.352
Contributions au titre des FRPC-PPTE	719	—	60.683	61.402	153.858
Remboursements CSC-2	—	—	1.182	1.182	1.199
Bonification de l'assistance post-conflit	773	—	—	773	—
Intérêts nets sur DTS	212.547	—	15.032	227.579	301.569
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	—	1.630.640	—	1.630.640	3.198.592
Commissions	—	2.303.949	—	2.303.949	2.417.144
Paiements de quote-part	—	250	—	250	64.500
Intérêts sur DTS	—	55.773	—	55.773	117.529
Prélèvements sur allocations de DTS	—	2.379	—	2.379	2.451
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats	2.360.765	—	—	2.360.765	3.165.713
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays					
membres pour le règlement des commissions	1.129.701	—	—	1.129.701	1.107.457
Rémunération	1.360.694	—	—	1.360.694	1.782.790
Divers					
Remboursements et ajustements	93.648	—	—	93.648	31.404
Total reçu	9.240.817	3.992.991	757.541	13.991.349	18.702.984

	Participants	Compte des ressources générales	Détenteurs agréés	Total	
				2002	2001
Emplois des DTS					
Transferts entre participants ou entre participants et détenteurs agréés					
Transactions par accord	3.367.085	—	301.990	3.669.075	5.046.467
Opérations					
Prêts	250	—	—	250	165.619
Règlement d'obligations financières	135.855	—	154.391	290.246	378.571
Opérations relatives au FMI					
Prêts FAS et FRPC	—	—	267.991	267.991	111.544
Prêts FAS : compte de fiducie de la FRPC	—	—	—	—	24.940
Remboursements et intérêts afférents aux prêts FAS					
Commissions spéciales au titre de la FAS, de la FRPC et du fonds fiduciaire	17.136	—	—	17.136	15.214
Contributions et paiements au titre de la FRPC	2	—	—	2	3
Contributions et paiements au titre de la FRPC					
Remboursements et intérêts afférents aux prêts de la FRPC	94.099	—	86.740	180.839	318.612
Paiements PPTE	330.349	—	—	330.349	294.456
Contributions et paiements au titre des FRPC-PPTE	—	—	6.726	6.726	3.352
Remboursements CSC-2	14.792	—	46.610	61.402	153.858
Bonification de l'assistance post-conflit	1.182	—	—	1.182	1.199
	—	—	773	773	—
Transferts des participants au compte des ressources générales					
Rachats	1.630.640	—	—	1.630.640	3.198.592
Commissions	2.303.949	—	—	2.303.949	2.417.144
Paiements de quote-part	250	—	—	250	64.500
Prélèvements sur allocations de DTS	2.379	—	—	2.379	2.451
Transferts du compte des ressources générales aux participants et aux détenteurs agréés					
Achats	—	2.360.765	—	2.360.765	3.165.713
DTS acquis en échange de monnaies d'autres pays membres pour le règlement des commissions					
Rémunération	—	1.129.701	—	1.129.701	1.107.457
Divers	—	1.360.694	—	1.360.694	1.782.790
Remboursements et ajustements					
	—	93.648	—	93.648	31.404
Commissions payées au département des DTS					
Commissions nettes à payer	283.352	—	—	283.352	419.098
Total	8.181.320	4.944.808	865.221	13.991.349	18.702.984
Commissions non payées à la date d'exigibilité	12.177	—	—	12.177	17.274
Règlement de commissions impayées	(1.589)	—	—	(1.589)	(24.581)
Total des avoirs en fin d'exercice	19.626.464	1.484.927	430.298	21.541.689	21.531.101

Annexe 2

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Avoirs		
		Total	En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Afghanistan, État islamique d'	26.703	—	—	(26.703)
Afrique du Sud	220.360	222.547	101,0	2.187
Albanie	—	64.136	—	64.136
Algérie	128.640	7.197	5,6	(121.443)
Allemagne	1.210.760	1.385.819	114,5	175.059
Angola	—	139	—	139
Antigua-et-Barbuda	—	6	—	6
Arabie Saoudite	195.527	203.347	104,0	7.820
Argentine	318.370	143.135	45,0	(175.235)
Arménie, Rép. d'	—	3.275	—	3.275
Australie	470.545	89.429	19,0	(381.116)
Autriche	179.045	137.932	77,0	(41.113)
Azerbaïdjan	—	3.482	—	3.482
Bahamas	10.230	127	1,2	(10.103)
Bahreïn	6.200	810	13,1	(5.390)
Bangladesh	47.120	22.004	46,7	(25.116)
Barbade	8.039	50	0,6	(7.989)
Bélarus, Rép. du	—	168	—	168
Belgique	485.246	383.267	79,0	(101.979)
Belize	—	1.396	—	1.396
Bénin	9.409	243	2,6	(9.166)
Bhoutan	—	217	—	217
Bolivie	26.703	27.316	102,3	613
Bosnie-Herzégovine	20.481	1.123	5,5	(19.358)
Botswana	4.359	31.793	729,4	27.434
Brésil	358.670	79.807	22,3	(278.863)
Brunéi Darussalam	—	6.427	—	6.427
Bulgarie	—	34.752	—	34.752
Burkina Faso	9.409	384	4,1	(9.025)
Burundi	13.697	195	1,4	(13.502)
Cambodge	15.417	1.984	12,9	(13.433)
Cameroun	24.463	137	0,6	(24.326)
Canada	779.290	498.148	63,9	(281.142)
Cap-Vert	620	11	1,8	(609)
Chili	121.924	23.578	19,3	(98.346)
Chine	236.800	691.434	292,0	454.634
Chypre	19.438	1.176	6,1	(18.262)
Colombie	114.271	109.108	95,5	(5.163)
Comores	716	14	2,0	(702)
Congo, Rép. du	9.719	171	1,8	(9.548)
Congo, Rép. dém. du	86.309	—	—	(86.309)
Corée	72.911	3.270	4,5	(69.641)
Costa Rica	23.726	216	0,9	(23.510)
Côte d'Ivoire	37.828	364	1,0	(37.464)
Croatie, Rép. de	44.205	71.656	162,1	27.451
Danemark	178.864	61.897	34,6	(116.967)
Djibouti	1.178	105	8,9	(1.073)
Dominique	592	6	1,0	(586)
Égypte	135.924	31.959	23,5	(103.965)
El Salvador	24.985	24.982	99,9	(3)

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Émirats arabes unis	38.737	1.543	4,0	(37.194)
Équateur	32.929	2.444	7,4	(30.485)
Érythrée	—	—	—	—
Espagne	298.805	283.898	95,0	(14.907)
Estonie, Rép. d'	—	84	—	84
États-Unis	4.899.530	8.667.918	176,9	3.768.388
Éthiopie	11.160	287	2,6	(10.873)
Fidji	6.958	4.860	69,8	(2.098)
Finlande	142.690	140.895	98,7	(1.795)
France	1.079.870	406.789	37,7	(673.081)
Gabon	14.091	478	3,4	(13.613)
Gambia	5.121	49	1,0	(5.072)
Géorgie	—	563	—	563
Ghana	62.983	12.686	20,1	(50.297)
Grèce	103.544	8.421	8,1	(95.123)
Grenade	930	7	0,7	(923)
Guatemala	27.678	6.399	23,1	(21.279)
Guinée	17.604	1.451	8,2	(16.153)
Guinée-Bissau	1.212	146	12,1	(1.066)
Guinée équatoriale	5.812	583	10,0	(5.229)
Guyana	14.530	2.125	14,6	(12.405)
Haïti	13.697	4.225	30,8	(9.472)
Honduras	19.057	324	1,7	(18.733)
Hongrie	—	17.832	—	17.832
Îles Marshall	—	—	—	—
Îles Salomon	654	3	0,4	(651)
Inde	681.170	9.570	1,4	(671.600)
Indonésie	238.956	17.671	7,4	(221.285)
Iran, Rép. islamique d'	244.056	267.510	109,6	23.454
Iraq	68.464	—	—	(68.464)
Irlande	87.263	44.494	51,0	(42.769)
Islande	16.409	69	0,4	(16.340)
Israël	106.360	1.431	1,3	(104.929)
Italie	702.400	248.129	35,3	(454.271)
Jamaïque	40.613	723	1,8	(39.890)
Japon	891.690	1.834.366	205,7	942.676
Jordanie	16.887	1.000	5,9	(15.887)
Kazakhstan, Rép. du	—	608	—	608
Kenya	36.990	579	1,6	(36.411)
Kiribati	—	9	—	9
Koweït	26.744	88.597	331,3	61.853
Lesotho	3.739	458	12,2	(3.281)
Lettonie, Rép. de	—	152	—	152
Liban	4.393	19.544	444,9	15.151
Libéria	21.007	—	—	(21.007)
Libye	58.771	445.484	758,0	386.713
Lituanie, Rép. de	—	46.243	—	46.243
Luxembourg	16.955	5.327	31,4	(11.628)
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	8.379	508	6,1	(7.871)
Madagascar	19.270	80	0,4	(19.190)

Annexe 2 (suite)

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Malaisie	139.048	102.389	73,6	(36.659)
Malawi	10.975	516	4,7	(10.459)
Maldives	282	256	90,7	(26)
Mali	15.912	225	1,4	(15.687)
Malte	11.288	26.675	236,3	15.387
Maroc	85.689	90.570	105,7	4.881
Maurice	15.744	16.868	107,1	1.124
Mauritanie	9.719	101	1,0	(9.618)
Mexique	290.020	283.403	97,7	(6.617)
Micronésie, États fédérés de	—	1.156	—	1.156
Moldova, Rép. de	—	652	—	652
Mongolie	—	15	—	15
Mozambique	—	51	—	51
Myanmar	43.474	793	1,8	(42.681)
Namibie	—	17	—	17
Népal	8.105	38	0,5	(8.067)
Nicaragua	19.483	151	0,8	(19.332)
Niger	9.409	228	2,4	(9.181)
Nigéria	157.155	1.114	0,7	(156.041)
Norvège	167.770	249.961	149,0	82.191
Nouvelle-Zélande	141.322	13.386	9,5	(127.936)
Oman	6.262	5.356	85,5	(906)
Ouganda	29.396	602	2,0	(28.794)
Ouzbékistan, Rép. de l'	—	167	—	167
Pakistan	169.989	3.633	2,1	(166.356)
Palaos, Rép. des	—	—	—	—
Panama	26.322	2.250	8,5	(24.072)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9.300	6.317	67,9	(2.983)
Paraguay	13.697	81.804	597,2	68.107
Pays-Bas	530.340	567.328	107,0	36.988
Pérou	91.319	660	0,7	(90.659)
Philippines	116.595	12.865	11,0	(103.730)
Pologne, Rép. de	—	22.183	—	22.183
Portugal	53.320	50.770	95,2	(2.550)
Qatar	12.822	18.334	143,0	5.512
République arabe syrienne	36.564	462	1,3	(36.102)
République Centrafricaine	9.325	52	0,6	(9.273)
République dém. pop. lao	9.409	6.042	64,2	(3.367)
République Dominicaine	31.585	689	2,2	(30.896)
République kirghize	—	1.678	—	1.678
République slovaque	—	531	—	531
République tchèque	—	1.060	—	1.060
Roumanie	75.950	2.831	3,7	(73.119)
Royaume-Uni	1.913.070	230.833	12,1	(1.682.237)
Russie, Fédération de	—	3.290	—	3.290
Rwanda	13.697	9.040	66,0	(4.657)
Saint-Kitts-et-Nevis	—	1	—	1
Saint-Marin, Rép. de	—	359	—	359
Saint-Vincent-et-les Grenadines	354	32	9,0	(322)
Sainte-Lucie	742	1.465	197,5	723

Département des DTS
Allocations et avoirs des participants
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Participant	Allocations cumulatives nettes	Total	Avoirs	
			En pourcentage des allocations cumulatives	Écart positif (négatif) par rapport aux allocations
Samoa	1.142	2.352	206,0	1.210
São Tomé-et-Príncipe	620	10	1,7	(610)
Sénégal	24.462	1.846	7,5	(22.616)
Seychelles	406	16	4,0	(390)
Sierra Leone	17.455	9.288	53,2	(8.167)
Singapour	16.475	121.626	738,2	105.151
Slovénie, Rép. de	25.431	4.180	16,4	(21.251)
Somalie	13.697	—	—	(13.697)
Soudan	52.192	—	—	(52.192)
Sri Lanka	70.868	1.422	2,0	(69.446)
Suède	246.525	155.737	63,2	(90.788)
Suisse	—	260.665	—	260.665
Suriname	7.750	1.522	19,6	(6.228)
Swaziland	6.432	2.454	38,2	(3.978)
Tadjikistan, Rép. du	—	1.062	—	1.062
Tanzanie	31.372	204	0,7	(31.168)
Tchad	9.409	53	0,6	(9.356)
Thaïlande	84.652	4.740	5,6	(79.912)
Togo	10.975	121	1,1	(10.854)
Tonga	—	162	—	162
Trinité-et-Tobago	46.231	187	0,4	(46.044)
Tunisie	34.243	5.852	17,1	(28.391)
Turkménistan, Rép. du	—	—	—	—
Turquie	112.307	18.735	16,7	(93.572)
Ukraine	—	127.247	—	127.247
Uruguay	49.977	1.208	2,4	(48.769)
Vanuatu	—	802	—	802
Venezuela, Rép. bolivarienne du	316.890	7.403	2,3	(309.487)
Vietnam	47.658	9.198	19,3	(38.460)
Yémen, Rép. du	28.743	43.894	152,7	15.151
Yougoslavie, Rép. fédérale de (Serbie/Monténégro)	56.665	4.770	8,4	(51.895)
Zambie	68.298	53.194	77,9	(15.104)
Zimbabwe	10.200	4	—	(10.196)
Pays dont les avoirs sont supérieurs aux allocations	8.948.350	15.778.796	176,3	6.830.446
Pays dont les avoirs sont inférieurs aux allocations	12.484.980	3.847.668	30,8	(8.637.312)
Total des participants	21.433.330	19.626.464		
Compte des ressources générales		1.484.927		
Détenteurs agréés		430.298		
Commissions impayées	108.359			
	<u>21.541.689</u>	<u>21.541.689</u>		

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Bilan consolidé aux 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	2.684.641	860.357
Placements (note 3)	2.629.285	4.178.257
Prêts à recevoir (note 4)	6.172.848	5.899.478
Intérêts à recevoir	15.993	18.716
Total des actifs	11.502.767	10.956.808
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	6.764.434	6.352.841
Intérêts à payer	42.412	72.686
Autres passifs	76	12.506
Total des passifs	6.806.922	6.438.033
Ressources	4.695.845	4.518.775
Total des passifs et des ressources	11.502.767	10.956.808

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	4.518.775	4.305.726
Revenu des placements (note 3)	232.344	272.465
Intérêts sur les prêts	30.292	28.916
Paiements d'intérêts	(174.670)	(239.603)
Autres dépenses	(1.650)	(1.645)
Revenu (perte) opérationnel	86.316	60.133
Contributions (note 6)	60.096	126.992
Total	146.412	187.125
Transferts du compte de versements spécial	92.258	80.924
Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	(61.600)	(55.000)
Variations nettes des ressources	177.070	213.049
Solde à la fin de l'exercice	4.695.845	4.518.775

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Notes relatives aux états financiers consolidés aux 30 avril 2002 et 2001

1. Nature des opérations

Le compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (le compte de fiducie de la FRPC), dont le FMI est le fiduciaire, a été créé en décembre 1987, puis prorogé et élargi en février 1994. Il a pour objet de fournir des prêts assortis de conditions concessionnelles aux pays en développement à faible revenu qui sont membres du FMI et qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de cette aide. Ses ressources font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à régler des engagements ou à couvrir des pertes résultant de l'administration de ces comptes.

Les opérations du compte de fiducie s'effectuent par l'intermédiaire d'un compte de prêts, d'une réserve et d'un compte de bonification. La note 9 des états financiers présente, sur une base consolidée, le bilan ainsi que les comptes de résultats et états des variations des ressources pour chacun de ces comptes.

Compte de prêts

Les ressources du compte de prêts comprennent le produit des emprunts, des remboursements de principal et des paiements d'intérêts au titre des prêts du compte de fiducie. Au 30 avril 2002, l'encours des prêts s'élevait à 6.172,8 millions de DTS (contre 5.899,5 millions au 30 avril 2001). Au 30 avril 2002, les ressources du compte de prêts incluaient en outre une avance de la réserve, d'un montant de 41,5 millions de DTS, conséquence du non-paiement de principal par le Zimbabwe.

Réserve

La réserve est alimentée par les montants transférés du compte de versements spécial par le FMI et le revenu net du placement des ressources détenues à la réserve et au compte de prêts.

Le fiduciaire doit affecter les ressources détenues à la réserve au paiement des intérêts ou au remboursement du principal des emprunts du compte de prêts, dans la mesure où les ressources provenant du remboursement du principal et des paiements d'intérêts acquittés par les emprunteurs au compte de prêts, augmentées de la bonification d'intérêts autorisée, ne suffisent pas.

Compte de bonification

Les ressources du compte de bonification sont constituées par les dons au compte de fiducie, y compris les transferts de revenus nets des comptes administrés de la FRPC et les 400 millions de DTS transférés du compte de versements spécial par le FMI, le revenu net des prêts au compte de fiducie en faveur du compte de bonification et le revenu net du placement des ressources du compte de bonification.

Le fiduciaire effectue des tirages sur les ressources disponibles au compte de bonification pour couvrir, pour chaque période d'intérêts, l'écart entre les intérêts dus par les em-

prunteurs et les intérêts dus au titre des emprunts du compte de prêts.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du compte de fiducie de la FRPC sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a adopté l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*, qui n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers du compte de fiducie de la FRPC.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers du compte de fiducie sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2002 et 2001, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2002, 1 DTS était égal à 1,26771 dollar EU (1,26579 dollar EU au 30 avril 2001).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres unités monétaires et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur

de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du compte de fiducie sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisées ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Prêts

Les prêts du compte de fiducie sont évalués à leurs coûts historiques. Des provisions pour pertes sur prêts seront constituées si et quand on prévoit de telles pertes au compte de fiducie; cela n'a pas été le cas jusqu'à présent et aucune perte n'est attendue pour l'instant. Les ressources détenues à la réserve sont à utiliser, si nécessaire, pour honorer les obligations envers les créanciers.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les actifs et passifs en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

3. Placements

Les échéances des placements sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	1.794.460	425.548
1-3 ans	724.909	3.430.643
3-5 ans	91.997	297.516
Plus de 5 ans	17.919	24.550
Total	<u>2.629.285</u>	<u>4.178.257</u>

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	2.271.428	3.962.729
Dépôts à échéance fixe	357.857	215.528
Total	<u>2.629.285</u>	<u>4.178.257</u>

Au 30 avril, le revenu des placements était comme suit :

	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	207.462	242.912
Pertes réalisées	(26.318)	(76.692)
Gains/(pertes) non réalisé(e)s	52.705	107.979
Pertes de change	(1.505)	(1.734)
Total	<u>232.344</u>	<u>272.465</u>

4. Montants à recevoir en remboursement de prêts

Les ressources du compte de prêts sont engagées pour trois ans en faveur des pays membres admissibles dès l'approbation par le fiduciaire d'un accord triennal à l'appui de leur programme macroéconomique et d'ajustement structurel. Le taux d'intérêt annuel sur l'encours de ces prêts est actuellement de ½ %. Le calendrier de remboursement des prêts est résumé ci-après :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	
	<i>Milliers de DTS</i>
2003	722.241
2004	834.998
2005	876.190
2006	857.453
2007	730.949
2008 et au-delà	2.109.523
Impayés	41.494
Total	<u>6.172.848</u>

Il est tenu compte ci-dessus des prêts à un pays membre (Zimbabwe) qui était en retard de plus de six mois dans le règlement d'un prêt de 41,5 millions de DTS à la fin de l'exercice 2002.

Aux 30 avril 2002 et 2001, le recours aux crédits du compte de fiducie par les plus gros utilisateurs était comme suit :

	2002		2001	
	<i>Millions de DTS et en pourcentage du total des crédits FRPC</i>			
Le plus gros utilisateur	636,2	10,3 %	716,6	12,2 %
Les trois plus gros utilisateurs	1.571,6	25,5 %	1.508,2	25,6 %
Les cinq plus gros utilisateurs	2.138,3	34,6 %	2.039,2	34,6 %

5. Emprunts

L'état des accords d'emprunt aux 30 avril 2002 et 2001 est récapitulé ci-après :

	<u>Montant non tiré</u>	
	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Compte de prêts	6.613.837	3.448.248
Compte de bonification	3.997	4.664

Le fiduciaire a accepté de détenir le produit des remboursements du principal des emprunts du compte de fiducie dans un compte d'attente ouvert au compte de prêts et de le placer au nom du prêteur. Les remboursements de principal s'accumuleront jusqu'à l'échéance finale du prêt et leur produit total sera alors transféré au prêteur. Les montants déposés à ce compte sont investis par le fiduciaire, et seul le revenu des placements sera utilisé pour les paiements d'intérêts au prêteur.

Le fiduciaire contracte des emprunts aux conditions convenues entre lui et les prêteurs. Aux 30 avril 2002, comme au 30 avril 2001, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0,5 et 7,4 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance.

Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Période de remboursement, exercice clos le 30 avril	<i>Milliers de DTS</i>
2003	525.454
2004	704.176
2005	953.566
2006	1.504.589
2007	982.706
2008 et au-delà	<u>2.093.943</u>
Total	<u>6.764.434</u>

Pour l'exercice clos le 30 avril 2002, les emprunts se chiffrent à 1.238 millions de DTS (786 millions pour l'exercice clos le 30 avril 2001) et les remboursements, à 826 millions de DTS (657 millions pour l'exercice précédent).

6. Contributions

Le fiduciaire accepte des contributions en faveur du compte de bonification aux conditions convenues avec les différents bailleurs de fonds. Au 30 avril 2002, les contributions reçues — y compris les transferts du compte de versements spécial —

atteignaient un total cumulé de 2.352,5 millions de DTS (2.292,4 millions au 30 avril 2001).

7. Engagements de ressources au titre d'accords de prêt

Les accords de prêts sont des décisions par lesquelles le FMI donne aux pays membres l'assurance qu'il est prêt à leur fournir pendant une période précise des devises ou des DTS à hauteur d'un montant fixé conformément à ces décisions. Au 30 avril 2002, le total restant à tirer dans le cadre de 35 accords de prêt s'élevait à 2.700,6 millions de DTS (1.997,3 millions au titre de 37 accords au 30 avril 2001).

8. Transferts par l'intermédiaire du compte de versements spécial

Les dépenses afférentes à l'administration du compte de fiducie sont réglées par le compte des ressources générales du FMI, qui en reçoit le remboursement de la réserve du compte de fiducie par l'intermédiaire du compte de versements spécial; au besoin, les montants correspondants sont transférés de la réserve au compte de versements spécial. Le Conseil d'administration du FMI a décidé que, pour l'exercice 2002, comme pour l'exercice précédent, aucun remboursement ne serait effectué au département général et qu'un montant équivalant serait transféré de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Le montant transféré est de 61,6 millions de DTS pour l'exercice 2002, contre 55,0 millions de DTS pour l'exercice 2001.

Si nécessaire, il est possible de transférer des ressources à concurrence de 250 millions de DTS de la réserve (par l'intermédiaire du compte de versements spécial) au fonds fiduciaire FRPC-PPTE pour l'octroi de prêts ou dons aux pays membres pouvant bénéficier de l'initiative PPTE. Aux 30 avril 2002 et 2001, 43,5 millions de DTS avaient été transférés à cet effet.

9. Bilan, compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée

Le bilan, le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacun des comptes du compte de fiducie de la FRPC sont présentés ci-après :

Note 9

Bilan consolidé aux 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	341.378	159.594	1.263.561	519.695	1.079.702	181.068	2.684.641	860.357
Placements (note 3)	204.657	215.529	1.591.760	2.200.508	832.868	1.762.220	2.629.285	4.178.257
Prêts à recevoir (note 4)	6.172.848	5.899.478	—	—	—	—	6.172.848	5.899.478
Transferts cumulés entre comptes	14.221	27.231	13.068	30.647	(27.289)	(57.878)	—	—
Intérêts à recevoir	14.363	13.245	1.402	5.119	228	352	15.993	18.716
Total des actifs	<u>6.747.467</u>	<u>6.315.077</u>	<u>2.869.791</u>	<u>2.755.969</u>	<u>1.885.509</u>	<u>1.885.762</u>	<u>11.502.767</u>	<u>10.956.808</u>
Passifs et ressources								
Emprunts (note 5)	6.664.950	6.244.024	—	—	99.484	108.817	6.764.434	6.352.841
Intérêts à payer	40.947	71.022	—	—	1.465	1.664	42.412	72.686
Autres passifs	76	31	—	12.475	—	—	76	12.506
Total des passifs	<u>6.705.973</u>	<u>6.315.077</u>	<u>—</u>	<u>12.475</u>	<u>100.949</u>	<u>110.481</u>	<u>6.806.922</u>	<u>6.438.033</u>
Ressources	41.494	—	2.869.791	2.743.494	1.784.560	1.775.281	4.695.845	4.518.775
Total des passifs et ressources	<u>6.747.467</u>	<u>6.315.077</u>	<u>2.869.791</u>	<u>2.755.969</u>	<u>1.885.509</u>	<u>1.885.762</u>	<u>11.502.767</u>	<u>10.956.808</u>

Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	Compte de prêts		Réserve		Compte de bonification		Total	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Solde au début de l'exercice	—	—	2.743.494	2.558.354	1.775.281	1.747.372	4.518.775	4.305.726
Revenu des placements (note 3)	191	28	138.942	155.829	93.211	116.608	232.344	272.465
Intérêts sur les prêts	30.292	28.916	—	—	—	—	30.292	28.916
Paiements d'intérêts	(172.875)	(237.524)	—	—	(1.795)	(2.079)	(174.670)	(239.603)
Autres dépenses	(76)	(82)	(1.574)	(1.563)	—	—	(1.650)	(1.645)
Revenu (perte) opérationnel	(142.468)	(208.662)	137.368	154.266	91.416	114.529	86.316	60.133
Contributions (note 6)	—	—	—	—	60.096	126.992	60.096	126.992
	<u>(142.468)</u>	<u>(208.662)</u>	<u>137.368</u>	<u>154.266</u>	<u>151.512</u>	<u>241.521</u>	<u>146.412</u>	<u>187.125</u>
Transferts du CVS (note 8)	—	—	92.258	80.924	—	—	92.258	80.924
Transferts par l'intermédiaire du CVS au fonds fiduciaire FRPC-PPTE (note 8)	—	—	(61.600)	(55.000)	—	—	(61.600)	(55.000)
Transferts entre :								
Réserve et compte de bonification	—	—	(52)	1.059	52	(1.059)	—	—
Compte de prêts et réserve	41.677	(3.891)	(41.677)	3.891	—	—	—	—
Compte de prêts et compte de bonification	142.285	212.553	—	—	(142.285)	(212.553)	—	—
Variations nettes des ressources	<u>41.494</u>	<u>—</u>	<u>126.297</u>	<u>185.140</u>	<u>9.279</u>	<u>27.909</u>	<u>177.070</u>	<u>213.049</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>41.494</u>	<u>—</u>	<u>2.869.791</u>	<u>2.743.494</u>	<u>1.784.560</u>	<u>1.775.281</u>	<u>4.695.845</u>	<u>4.518.775</u>

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Encours des prêts au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Pays membre	Compte de prêts de la FRPC		Facilité d'ajustement structurel ¹	
	Solde	Pourcentage	Solde	Pourcentage
Albanie	59.441	0,96	—	—
Arménie, Rép. d'	114.287	1,85	—	—
Azerbaïdjan	98.000	1,59	—	—
Bangladesh	14.375	0,23	—	—
Bénin	55.547	0,90	1.750	0,51
Bolivie	161.793	2,62	—	—
Burkina Faso	89.005	1,44	6.636	1,94
Burundi	1.934	0,03	—	—
Cambodge	66.985	1,09	—	—
Cameroun	209.880	3,40	—	—
Cap-Vert	1.230	0,02	—	—
Comores	—	—	540	0,16
Congo, Rép. du	12.506	0,20	—	—
Congo, Rép. dém. du	—	—	142.910	41,86
Côte d'Ivoire	421.795	6,83	—	—
Djibouti	9.087	0,15	—	—
Éthiopie	86.576	1,40	16.958	4,97
Gambie	20.610	0,33	—	—
Géorgie	190.725	3,09	—	—
Ghana	275.505	4,46	—	—
Guinée	97.215	1,57	—	—
Guinée-Bissau	14.740	0,24	—	—
Guinée équatoriale	440	0,01	1.032	0,30
Guyana	70.900	1,15	3.198	0,94
Haiti	15.175	0,25	—	—
Honduras	125.250	2,03	—	—
Kenya	78.647	1,27	—	—
Lesotho	14.049	0,23	—	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	29.004	0,47	—	—
Madagascar	101.374	1,64	—	—
Malawi	56.578	0,92	—	—
Mali	126.043	2,04	2.032	0,60
Mauritanie	77.871	1,26	682	0,20
Moldova, Rép. de	18.480	0,30	—	—
Mongolie	35.791	0,58	—	—
Mozambique	154.365	2,50	—	—
Népal	4.476	0,07	—	—
Nicaragua	125.330	2,03	—	—
Niger	72.714	1,18	—	—
Ouganda	213.790	3,46	—	—
Pakistan	513.660	8,32	—	—
République Centrafricaine	24.480	0,40	—	—
République dém. pop. lao	32.520	0,53	586	0,17
République kirghize	129.317	2,09	—	—
Rwanda	61.880	1,00	—	—
São Tomé-et-Príncipe	1.902	0,03	—	—
Sénégal	202.532	3,28	—	—
Sierra Leone	109.267	1,77	10.808	3,17
Somalie	—	—	8.840	2,59
Sri Lanka	50.400	0,82	—	—
Tadjikistan, Rép. du	78.280	1,27	—	—
Tanzanie	291.220	4,72	—	—
Tchad	77.230	1,25	—	—
Togo	44.208	0,72	—	—
Vietnam	270.040	4,37	—	—
Yémen, Rép. du	238.750	3,87	—	—
Zambie	636.165	10,31	145.400	42,59
Zimbabwe	89.484	1,46	—	—
Encours total des prêts	<u>6.172.848</u>	<u>100,00</u>	<u>341.372</u>	<u>100,00</u>

¹ Des prêts au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) ayant été décaissés en liaison avec des accords FRPC, la liste ci-dessus inclut ces prêts ainsi que ceux qui ont été décaissés en faveur des pays membres dans le cadre de la FAS. Il s'agit de prêts transitant par le compte de versements spécial, qui apparaissent dans les états financiers du département général. Les remboursements de tous les prêts FAS sont transférés à la réserve de la FRPC dès leur réception.

Annexe 2

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Contributions et transferts au compte de bonification au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Contributeur ¹	Montant
Contributions directes au compte de bonification	
Allemagne	129.880
Argentine	18.133
Australie	4.488
Bangladesh	387
Canada	176.398
Chine	7.100
Corée	31.198
Danemark	38.299
Égypte	8.000
États-Unis	126.079
Finlande	22.684
Inde	5.739
Irlande	3.769
Islande	3.000
Italie	142.215
Japon	506.997
Luxembourg	6.766
Maroc	5.806
Norvège	28.074
Pays-Bas	85.484
République tchèque	8.000
Royaume-Uni	296.673
Suède	110.887
Suisse	28.840
Turquie	4.000
Total des contributions directes au compte de bonification	1.798.896
Revenu net transféré des comptes administrés	
Autriche	39.563
Belgique	75.877
Botswana	1.446
Chili	2.910
Grèce	25.630
Indonésie	3.993
Iran, Rép. islamique d'	1.210
Portugal	2.945
Revenu net total transféré des comptes administrés	153.574
Total des contributions reçues	1.952.470
Transferts du compte de versements spécial	400.000
Total des contributions reçues et des transferts du compte de versements spécial	2.352.470
Revenu net cumulé du compte de bonification	796.472
Ressources décaissées pour subventionner les prêts du compte de fiducie	(1.364.382)
Total des ressources du compte de bonification	1.784.560

¹Outre les contributions directes, des prêts accordés à des conditions concessionnelles par un certain nombre de pays membres alimentent le compte de prêts (voir annexe 3).

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords d'emprunt
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

Pays membre	Taux d'intérêt (pourcentage)	Montant de l'accord	Montant tiré	Solde non tiré
Compte de prêts				
Avant l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ¹	700.000	700.000	325.091
Canada	Fixe ²	300.000	300.000	164.181
Corée	Variable ¹	65.000	65.000	23.482
Espagne	Variable ¹	220.000	216.429 ³	32.067
France	0,50 ⁴	800.000	800.000	292.856
Italie	Variable ¹	370.000	370.000	189.828
Japon	Variable ¹	2.200.000	2.200.000	1.194.142
Norvège	Variable ¹	90.000	90.000	39.864
Total avant l'élargissement de la FRPC		<u>4.745.000</u>	<u>4.741.429</u>	<u>2.261.511</u>
Aux fins de l'élargissement de la FRPC				
Allemagne	Variable ¹	2.050.000	537.904	537.904
Belgique	Variable ¹	350.000	198.041	198.041
Canada	Variable ¹	400.000	271.069	271.069
Chine	Variable ¹	200.000	100.000	100.000
Corée	Variable ¹	27.700	27.700	27.700
Danemark	Variable ¹	100.000	21.180	21.180
Égypte	Variable ¹	155.600	100.000	100.000
Espagne	0,50	192.000	48.633	48.633
Fonds pour le développement international de l'OPEP	Variable ¹	39.441 ⁵	36.732	36.732
France	Variable ⁴	2.100.000	649.889	649.889
Italie	Variable ¹	1.010.000	254.913	254.913
Japon	Variable ¹	2.934.800	1.369.713	1.369.713
Norvège	Variable ¹	60.000	60.000	60.000
Pays-Bas	Variable ¹	450.000	29.930	29.930
Suisse	Variable ¹	401.700	151.700	151.700
Total des prêts pour l'élargissement de la FRPC		<u>10.471.241</u>	<u>3.857.404</u>	<u>3.857.404</u>
Ressources détenues dans l'attente des remboursements	⁶	—	—	546.035
Totaux — Compte de prêts		<u>15.216.241</u>	<u>8.598.833</u>	<u>6.664.950</u>
Compte de bonification				
Malaisie (prêt de 1994)	2,00	40.000	40.000	40.000
Malte	0,50	2.730	2.730	2.730
Pakistan	0,50	10.000	6.003	6.003
Singapour	2,00	80.000	80.000	40.000
Tunisie	0,50	3.551	3.551	3.551
Uruguay	Variable ⁷	7.200	7.200	7.200
Totaux — Compte de bonification		<u>143.481</u>	<u>139.484</u>	<u>99.484</u>

¹Les prêts consentis dans le cadre de cet accord sont assortis de taux variables liés à ceux du marché.²Les prêts au titre de cet accord sont assortis des taux du marché au moment du décaissement du prêt.³L'accord a expiré en laissant un solde non tiré de 3,6 millions de DTS.⁴L'accord passé avec la France avant l'élargissement de la FRPC (d'un montant de 800 millions de DTS) est assorti d'un taux d'intérêt de 0,5 % pour les premiers 700 millions de DTS tirés, et d'un taux variable lié à celui du marché par la suite. L'accord conclu avec la France aux fins de l'élargissement de la FRPC (750 millions de DTS) prévoit un taux d'intérêt de 0,5 % jusqu'à ce que la bonification implicite cumulée des intérêts atteigne 250 millions de DTS, et un taux variable lié au marché par la suite.⁵L'accord passé avec le Fonds pour le développement international de l'OPEP est de 50 millions de dollars.⁶Ce montant correspond aux remboursements de principal dont le montant est détenu et investi au nom des prêteurs.⁷Le taux d'intérêt payable sur l'emprunt à l'Uruguay est égal au taux des dépôts libellés en DTS minoré de 2,6 % par an.

Annexe 4

Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

État des accords de prêt
au 30 avril 2002*(Milliers de DTS)*

Pays membre	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé	Montant non tiré
Arménie, Rép. d'	23 mai 2001	22 mai 2004	69.000	59.000
Azerbaïdjan	6 juil. 2001	5 juil. 2004	80.450	64.350
Bénin	17 juil. 2000	16 juil. 2003	27.000	12.120
Bolivie	18 sept. 1998	7 juin 2002	100.960	37.097
Burkina Faso	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39.120	5.580
Cambodge	22 oct. 1999	28 févr. 2003	58.500	16.715
Cameroun	21 déc. 2000	20 déc. 2003	111.420	63.660
Cap-Vert	10 avr. 2002	9 avr. 2005	8.640	7.410
Côte d'Ivoire	29 mars 2002	28 mars 2005	292.680	234.140
Djibouti	18 oct. 1999	17 oct. 2002	19.082	9.995
Éthiopie	22 mars 2001	21 mars 2004	100.277	41.716
Géorgie	12 janv. 2001	11 janv. 2004	108.000	81.000
Ghana	3 mai 1999	30 nov. 2002	228.800	52.583
Guinée	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64.260	51.408
Guinée-Bissau	15 déc. 2000	14 déc. 2003	14.200	9.120
Honduras	26 mars 1999	31 déc. 2002	156.750	48.450
Kenya	4 août 2000	3 août 2003	190.000	156.400
Lesotho	9 mars 2001	8 mars 2004	24.500	14.000
Madagascar	1 ^{er} mars 2001	29 févr. 2004	79.430	56.736
Malawi	21 déc. 2000	20 déc. 2003	45.110	38.670
Mali	6 août 1999	5 août 2003	51.315	19.650
Mauritanie	21 juil. 1999	20 juil. 2002	42.490	12.140
Moldova, Rép. de	21 déc. 2000	20 déc. 2003	110.880	92.400
Mongolie	28 sept. 2001	27 sept. 2004	28.490	24.420
Mozambique	28 juin 1999	27 juin 2002	87.200	25.200
Niger	22 déc. 2000	21 déc. 2003	59.200	33.820
Pakistan	6 déc. 2001	5 déc. 2004	1.033.700	861.400
République dém. pop. lao	25 avr. 2001	24 avr. 2004	31.700	22.640
République kirghize	6 déc. 2001	5 déc. 2004	73.400	61.680
São Tomé-et-Principe	28 avr. 2000	27 avr. 2003	6.657	4.755
Sierra Leone	26 sept. 2001	25 sept. 2004	130.840	74.669
Tanzanie	4 avr. 2000	3 avr. 2003	135.000	35.000
Tchad	7 janv. 2000	6 janv. 2003	47.600	15.800
Vietnam	13 avr. 2001	12 avr. 2004	290.000	207.200
Zambie	25 mars 1999	28 mars 2003	254.450	149.630
			<u>4.201.101</u>	<u>2.700.554</u>

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Comptes administrés

Bilan
aux 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	Autriche		Belgique		Botswana			
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Actifs								
Placements (note 3)	35.000	44.940	80.000	80.000	6.894	6.885		
Paiements anticipés au compte de bonification de la FRPC	160	257	—	—	116	124		
Intérêts à recevoir	—	—	20	11	—	—		
Total des actifs	<u>35.160</u>	<u>45.197</u>	<u>80.020</u>	<u>80.011</u>	<u>7.010</u>	<u>7.009</u>		
Passifs et ressources								
Dépôts (note 4)	35.000	45.000	80.000	80.000	6.894	6.894		
Intérêts à payer	160	197	2	1	116	115		
Total des passifs	<u>35.160</u>	<u>45.197</u>	<u>80.002</u>	<u>80.001</u>	<u>7.010</u>	<u>7.009</u>		
Ressources	—	—	18	10	—	—		
Total des passifs et des ressources	<u>35.160</u>	<u>45.197</u>	<u>80.020</u>	<u>80.011</u>	<u>7.010</u>	<u>7.009</u>		
	Grèce		Indonésie		Rép. islam. d'Iran		Portugal	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Actifs								
Placements (note 3)	14.000	20.967	25.000	25.000	5.000	4.993	11.831	12.691
Paiements anticipés au compte de bonification de la FRPC	15	48	—	324	23	29	57	78
Intérêts à recevoir	—	—	214	186	—	—	—	—
Total des actifs	<u>14.015</u>	<u>21.015</u>	<u>25.214</u>	<u>25.510</u>	<u>5.023</u>	<u>5.022</u>	<u>11.888</u>	<u>12.769</u>
Passifs et ressources								
Dépôts (note 4)	14.000	21.000	25.000	25.000	5.000	5.000	11.831	12.708
Intérêts à payer	15	15	118	510	23	22	57	61
Total des passifs	<u>14.015</u>	<u>21.015</u>	<u>25.118</u>	<u>25.510</u>	<u>5.023</u>	<u>5.022</u>	<u>11.888</u>	<u>12.769</u>
Ressources	—	—	96	—	—	—	—	—
Total des passifs et des ressources	<u>14.015</u>	<u>21.015</u>	<u>25.214</u>	<u>25.510</u>	<u>5.023</u>	<u>5.022</u>	<u>11.888</u>	<u>12.769</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
 Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
 Horst Köhler

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Comptes administrés

Notes relatives aux états financiers
aux 30 avril 2002 et 2001**1. Nature des opérations**

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé les comptes administrés afférents à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (comptes administrés FRPC ou comptes administrés) au profit du compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC. Les comptes administrés FRPC reçoivent les dépôts des contributeurs. La différence entre les intérêts perçus par les comptes administrés et les intérêts payables sur les dépôts est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Le compte spécial du Fonds saoudien pour le développement (FSD) a été créé à la demande de cette institution afin d'apporter des concours supplémentaires parallèlement à des prêts FRPC. Le FMI agit en qualité de mandataire du FSD. Ces concours sont décaissés en même temps que les concours FRPC. Les paiements au titre du service de ces prêts doivent être transférés au FSD.

Les ressources de chaque compte administré font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects**Base de présentation**

Les états financiers des comptes administrés FRPC sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a adopté l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*, qui n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers des comptes administrés FRPC.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont exprimés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en

dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2002 et 2001, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2002, 1 DTS était égal à 1,26771 dollar EU (1,26579 dollar E.U. au 30 avril 2001).

Placements

Les ressources des comptes administrés sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance ou de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués à leur valeur de marché du dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération, et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en veillant à ce que la composition en monnaies du portefeuille de placements corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les actifs et passifs monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Transferts au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC

La différence entre les intérêts provenant des placements des comptes administrés FRPC et les intérêts à payer sur les dépôts dans ces comptes, déduction faite de tous frais, est transférée au compte de bonification du compte de fiducie de la FRPC.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités des comptes administrés sont encourus et supportés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements des comptes administrés sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	165.674	107.887
1-3 ans	12.051	84.051
3-5 ans	—	3.239
Plus de 5 ans	—	299
Total	177.725	195.476

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	72.725	90.476
Dépôts à échéance fixe	105.000	105.000
Total	177.725	195.476

Au 30 avril, le revenu des placements était comme suit :

	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	6.990	14.612
Gains/(pertes) réalisé(e)s, net	1.802	(983)
Gains/(pertes) non réalisé(e)s, net	(1.318)	1.374
Total	7.474	15.003

4. Dépôts

Autriche

Le compte administré au nom de l'Autriche a été créé le 27 décembre 1988. La Banque nationale d'Autriche y a effectué deux dépôts (60,0 millions de DTS le 30 décembre 1988 et 50,0 millions de DTS le 10 août 1995), qui doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date où ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Belgique

Le compte administré au nom de la Belgique a été créé le 27 juillet 1988. La Banque nationale de Belgique y a effectué

quatre dépôts (30,0 millions de DTS le 29 juillet 1988, 35,0 millions le 30 décembre 1988 et le 30 juin 1989 et 80,0 millions le 29 avril 1994) qui sont assortis d'une échéance initiale de six mois et reconductibles par le FMI aux mêmes conditions. L'échéance finale de chaque dépôt, reconductions comprises, est fixée à dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Ces dépôts sont rémunérés au taux de ½ % par an. Conformément à une disposition ajoutée le 24 juillet 1998, la Banque de Belgique prolongera l'échéance des trois premiers dépôts pour des périodes supplémentaires de six mois sous réserve que l'échéance totale de chaque dépôt ne dépasse pas cinq ans. Le FMI place les dépôts et verse à la Banque nationale de Belgique pour chacun d'eux un intérêt au taux annuel de ½ %. L'écart entre l'intérêt perçu sur les dépôts et l'intérêt acquitté par la Banque nationale de Belgique (net de tous frais dus au FMI) est conservé sur le compte et placé. Au 31 janvier 2001, le Ministère des finances de la Belgique avait autorisé le transfert de 8,2 millions de revenus nets au fonds fiduciaire FRPC-PSTE. Les trois premiers dépôts, d'un montant total de 100 millions de DTS, ont été remboursés en totalité en janvier 2001.

Botswana

Le compte administré au nom du Botswana a été créé le 1^{er} juillet 1994. La Banque du Botswana y a déposé 6,9 millions de DTS. Ce dépôt doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Il est rémunéré au taux de 2 % par an.

Grèce

Le compte administré au nom de la Grèce a été créé le 30 novembre 1988. La Banque de Grèce y a effectué deux dépôts (de 35,0 millions de DTS) les 15 décembre 1988 et 29 avril 1994. Ces dépôts doivent être remboursés en dix versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu cinq ans et demi après la date à laquelle ils ont été effectués et le dernier à la fin de la dixième année. Ils sont rémunérés au taux de ½ % par an. Le premier dépôt a été remboursé intégralement.

Indonésie

Le compte administré au nom de l'Indonésie a été créé le 30 juin 1994. La Banque d'Indonésie y a effectué un dépôt de 25,0 millions de DTS, qui doit être remboursé en une seule fois dix ans après la date à laquelle il a été effectué. Sa rémunération annuelle équivaut au rendement obtenu sur son placement, moins 2 %.

République islamique d'Iran

Le compte administré au nom de la République islamique d'Iran a été créé le 6 juin 1994. La Banque centrale de ce pays y a fait cinq dépôts annuels de 1,0 million de DTS chacun. Tous les dépôts seront remboursés au terme des dix années suivant la date du premier dépôt. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

Portugal

Le compte administré au nom du Portugal a été créé le 16 mai 1994. La Banque du Portugal est convenue d'y faire six dépôts annuels de 2,2 millions de DTS chacun, remboursables en cinq versements annuels égaux entre la sixième année et la dixième année suivant la date à laquelle ils auront été effectués. Chaque dépôt est rémunéré au taux de ½ % par an.

5. Prêts associés du compte spécial du FSD

Le FSD a fourni des ressources additionnelles à l'appui d'accords FRPC. Les fonds relevant d'un prêt associé sont mis à la disposition des pays bénéficiaires une fois qu'un accord bilatéral entre le FSD et ces pays a pris effet. Le FSD place au compte spécial les montants — libellés en DTS — à verser aux pays au titre des prêts associés pour que le FMI les décaisse en même temps que les concours FRPC. Ces prêts sont remboursables en dix versements semestriels égaux à effectuer entre la fin du premier semestre de la sixième année et la fin de la dixième année de la date du décaissement. L'encours des prêts est actuellement rémunéré au taux de ½ % par an.

Les origines et emplois des ressources du compte spécial du FSD sont comme suit :

	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Origine des ressources		
Transferts (cumulés) du FSD	49.500	49.500
Prêts associés : remboursements (cumulés)	34.300	26.150
Prêts associés : intérêts perçus (cumulés)	1.783	1.668
Prêts associés : intérêts courus	28	44
	<u>85.611</u>	<u>77.362</u>
Emploi des ressources		
Prêts associés	49.500	49.500
Remboursements (cumulés) au FSD	34.300	26.150
Transferts : intérêts versés (cumulés)	1.783	1.668
Transferts : intérêts courus	28	44
	<u>85.611</u>	<u>77.362</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Bilan consolidé
aux 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Actifs		
Espèces et quasi-espèces	965.867	943.652
Placements (note 3)	438.524	486.719
Transferts à recevoir (note 4)	—	12.475
Intérêts à recevoir	2.236	10.706
Total des actifs	<u>1.406.627</u>	<u>1.453.552</u>
Passifs et ressources		
Emprunts (note 5)	541.787	477.159
Intérêts à payer	1.085	860
Total des passifs	<u>542.872</u>	<u>478.019</u>
Ressources	<u>863.755</u>	<u>975.533</u>
Total des passifs et des ressources	<u>1.406.627</u>	<u>1.453.552</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Le Trésorier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes

Compte de résultats et état des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	<u>975.533</u>	<u>928.927</u>
Revenu des placements (note 3)	51.266	64.308
Charges d'intérêts	(1.925)	(1.443)
Autres dépenses	(173)	(184)
Recettes d'exploitation	49.168	62.681
Contributions reçues	73.697	191.921
Décaissements	(251.532)	(91.376)
	(128.667)	163.226
Transferts	16.889	(116.620)
Variations nettes des ressources	<u>(111.778)</u>	<u>46.606</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>863.755</u>	<u>975.533</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et comptes connexes

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2002 et 2001

1. Nature des opérations

Le compte du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire (le fonds fiduciaire FRPC–PPTE) et les comptes connexes sont le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE, le compte général pour les opérations PPTE et le compte administré post-CSC-2. Le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE comprend trois sous-comptes : le sous-compte FRPC–PPTE, le sous-compte FRPC et le sous-compte PPTE. La note 6 présente, sur une base consolidée, le bilan, ainsi que le compte de résultats et l'état des variations des ressources pour chacun de ces comptes. Les opérations entre les comptes susmentionnés ne sont pas prises en considération dans la consolidation des bilans, ainsi que des comptes de résultats et états des variations des ressources.

Fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Le fonds fiduciaire FRPC–PPTE, dont le FMI est le fiduciaire, a été créé le 4 février 1997. Son objet est de fournir une aide de balance des paiements aux pays en développement à faible revenu membres du FMI en octroyant à ceux d'entre eux admis à en bénéficier des dons ou des prêts destinés à alléger le fardeau de leur dette extérieure ou en procédant à des opérations de bonification dans le cadre de la FRPC intérimaire. Les ressources du fonds fiduciaire FRPC–PPTE font l'objet d'une comptabilité distincte des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

Les opérations du fonds fiduciaire FRPC–PPTE sont effectuées par l'intermédiaire du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE et du compte général pour les opérations PPTE.

Compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE

Les ressources du compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE résultent de dons, d'emprunts ou d'autres types de placements effectués par des contributeurs, de transferts du compte de versements spécial et du compte des ressources générales et du produit net du placement de ressources détenues par le compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE.

Les ressources du sous-compte FRPC–PPTE peuvent servir à financer soit des opérations PPTE, soit des opérations de bonification aux fins de la PRPC intérimaire, tandis que celles du sous-compte FRPC et du sous-compte PPTE sont affectées, respectivement, à des opérations de bonification aux fins de la PRPC intérimaire et à des opérations PPTE. Les ressources du sous-compte FRPC–PPTE utilisées pour financer des opérations PPTE par l'intermédiaire du sous-compte PPTE sont remboursables à ce premier sous-compte et produisent un intérêt dont le taux est égal au rendement moyen des placements au compte de versements spécial.

Le fiduciaire peut utiliser les ressources détenues au compte du fonds fiduciaire FRPC–PPTE pour accorder des

dons ou des prêts aux pays membres qui sont admissibles à une aide au titre de l'initiative PPTE ou pour bonifier les taux applicables dans le cadre d'opérations de la FRPC intérimaire en faveur des pays admissibles.

Compte général pour les opérations PPTE

Le compte général pour les opérations PPTE («compte général») reçoit et administre le produit des dons ou prêts accordés aux pays membres qui sont admissibles à une aide du fonds fiduciaire FRPC–PPTE. Dans le cadre du compte général, les ressources reçues sont administrées dans des sous-comptes créés pour chaque pays membre admissible dès l'approbation des décaissements de ressources du fonds fiduciaire FRPC–PPTE.

Les ressources des sous-comptes du compte général se composent : 1) du produit des décaissements du compte du fond fiduciaire FRPC–PPTE sous forme de dons ou de prêts en faveur des pays membres et 2) du revenu net des placements des ressources de ces sous-comptes.

Les ressources des sous-comptes doivent être utilisées pour régler les obligations au titre de la dette des pays membres envers le FMI, ou les comptes qu'il administre, conformément à l'échéancier convenu entre le fiduciaire et le pays membre pour l'emploi du produit des décaissements FRPC–PPTE.

Compte administré post-CSC-2

Le compte administré post-CSC-2, que le FMI administre au nom de ses membres, a été créé le 8 décembre 1999 afin d'assurer l'administration provisoire des ressources transférées par les membres entre la date d'expiration du deuxième compte spécial conditionnel (CSC 2) et l'emploi définitif de ces ressources.

Les ressources tirées des contributions cumulées des membres au CSC-2, ainsi que la fraction du produit des placements revenant aux membres, seront transférées au fonds fiduciaire FRPC–PPTE ou aux membres, conformément aux instructions données par ces derniers. Les actifs détenus au compte administré post-CSC-2 font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration de ces comptes.

2. Règles et méthodes comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers du FMI sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à

la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a adopté l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*, qui n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et des comptes connexes.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

Les états financiers sont préparés sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Unité de compte

Les états financiers sont présentés en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. Aux 30 avril 2002 et 2001, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2002, 1 DTS était égal à 1,26771 dollar EU (1,26579 dollar EU. au 30 avril 2001).

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Placements

Les ressources du fonds fiduciaire sont placées jusqu'à leur emploi soit directement, soit par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, sous la forme de titres de créance et de dépôts à échéance fixe. Les placements sont évalués au prix du marché au dernier jour ouvrable de la période comptable. Les achats sont évalués et comptabilisés à la date de l'opération et les ventes sont évaluées à la date du règlement effectif. Le revenu des placements recouvre les intérêts perçus, les gains et pertes, réalisés ou non, sur les placements et les plus-values ou moins-values de change par rapport au DTS.

Pour maîtriser le risque de taux d'intérêt, la durée effective en moyenne pondérée des placements est limitée à trois ans. On réduit au maximum le risque de change en investissant dans des titres libellés en DTS, ou dans les monnaies du panier du DTS, et en rééquilibrant régulièrement le

portefeuille de placements de manière à ce que sa composition en monnaies corresponde le plus possible à celle du panier du DTS.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisés sur les actifs et passifs monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités du fonds fiduciaire sont absorbés par le département général du FMI.

3. Placements

Les échéances des placements en titres de créance et dépôts à échéance fixe sont comme suit :

Échéance au 30 avril	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Moins de 1 an	376.817	247.851
1-3 ans	61.707	229.222
3-5 ans	—	8.832
Plus de 5 ans	—	814
Total	<u>438.524</u>	<u>486.719</u>

Au 30 avril, la composition des placements était comme suit :

	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Titres de créance	225.352	241.310
Dépôts à échéance fixe	213.172	245.409
Total	<u>438.524</u>	<u>486.719</u>

Au 30 avril, le revenu des placements recouvrait :

	2002	2001
	<i>Milliers de DTS</i>	
Revenu sous forme d'intérêts	49.714	62.768
Gains/(pertes) réalisé(e)s, net	4.677	(1.759)
Gains/(pertes) non réalisé(e)s, net	(3.152)	3.411
Gains/(pertes) de change, net	27	(112)
Total	<u>51.266</u>	<u>64.308</u>

4. Transferts

Au 30 avril 2002, les transferts à effectuer du sous-compte PPTE au sous-compte FRPC-PPTE au titre de décaissements passés en faveur du compte général dans le cadre de l'initiative PPTE s'élevaient à 437,0 millions de DTS, intérêts inclus (214,2 millions de DTS au 30 avril 2001). Les intérêts payables entre sous-comptes sont éliminés dans le processus de consolidation. Au 30 avril 2002, aucun transfert n'était à réaliser du compte de versement spécial (12,5 millions de DTS étaient à transférer au 30 avril 2001).

5. Emprunts

Le fiduciaire souscrit des emprunts aux conditions dont il est convenu avec les différents prêteurs. Aux 30 avril 2002 et 2001, les taux d'intérêt annuels sur ces emprunts s'inscrivaient dans une fourchette comprise entre 0 et 2 %. Le principal de ces emprunts est remboursable en un seul versement à l'échéance. Le calendrier de remboursement des emprunts est comme suit :

Exercice clos
le 30 avril

	<i>Milliers de DTS</i>
2003	—
2004	—
2005	15.000
2006	—
2007	310
2008 et au-delà	<u>526.477</u>
Total	<u>541.787</u>

Pour l'exercice clos le 30 avril 2002, les emprunts s'élèvent à 150 millions de DTS (76 millions de DTS pour l'exercice clos le 30 avril 2001), et les remboursements, à 15 millions de DTS (zéro pour l'exercice clos le 30 avril 2001). Les montants en devises sont inclus dans les emprunts.

6. Consolidations des bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources

Les bilans, comptes de résultats et états des variations des ressources de chacun des comptes et sous-comptes du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et des comptes connexes sont présentés ci-dessous :

Bilan consolidé aux 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	2002				2001			
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE		Compte général pour les opéra- tions PPTE		Compte général pour les opéra- tions PPTE		Compte administré post-CSC-2	
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	Bilan consolidé	FRPC-PPTE	Total consolidé	Compte administré post-CSC-2	Total consolidé
Actifs								
Espèces et quasi-espèces	576.105	9.651	—	585.756	330.115	49.996	92.137	943.652
Placements	433.614	4.910	—	438.524	—	—	—	486.719
Transferts à recevoir	—	—	—	—	—	—	—	12.475
Transferts entre sous-comptes	437.001	—	(437.001)	—	—	—	—	—
Intérêts à recevoir	914	30	—	944	1.013	279	1.181	10.706
Total des actifs	1.447.634	14.591	(437.001)	1.025.224	331.128	50.275	93.318	1.453.552
Passifs et ressources								
Emprunts	541.787	—	—	541.787	—	—	—	477.159
Autres passifs	1.085	—	—	1.085	—	—	—	860
Total des passifs	542.872	—	—	542.872	—	—	—	478.019
Ressources	904.762	14.591	(437.001)	482.352	331.128	50.275	93.318	975.533
Total des passifs et des ressources	1.447.634	14.591	(437.001)	1.025.224	331.128	50.275	93.318	1.453.552

Note 6 (fin)

**Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001**

(Milliers de DTS)

	2002					2001					
	Sous-compte du compte du fonds fiduciaire					Compte					
	FRPC-PPTE		FRPC		FRPC-PPTE	général pour les opérations PPTE		administré post-CSC-2		Total consolidé	
Solde en début d'exercice	735.089	14.003	(210.287)	538.805	343.410	93.318	975.533	511.051	160.825	257.051	928.927
Revenu des placements ¹	56.734	593	49	39.910	9.688	1.668	51.266	45.268	11.153	7.887	64.308
Charges d'intérêt ¹	(1.925)	—	(17.466)	(1.925)	—	—	(1.925)	(1.443)	—	—	(1.443)
Autres dépenses	(166)	(5)	(2)	(173)	—	—	(173)	(184)	—	—	(184)
Revenu/(perte) opérationnel	54.643	588	(17.419)	37.812	9.688	1.668	49.168	43.641	11.153	7.887	62.681
Contributions reçues	53.430	—	20.267	73.697	—	—	73.697	191.921	—	—	191.921
Dons	—	—	(229.562)	(229.562)	229.562	—	—	(262.808)	262.808	—	—
Décaissements	—	—	—	—	(251.532)	—	(251.532)	—	(91.376)	—	(91.376)
Transferts	108.073	588	(226.714)	(118.053)	(12.282)	1.668	(128.667)	(27.246)	182.585	7.887	163.226
Variations nettes des ressources	61.600	—	—	61.600	—	(44.711)	16.889	55.000	—	(171.620)	(116.620)
Solde en fin d'exercice	169.673	588	(226.714)	(56.453)	(12.282)	(43.043)	(111.778)	27.754	182.585	(163.733)	46.606
	904.762	14.591	(437.001)	482.352	331.128	50.275	863.755	538.805	343.410	93.318	975.533

¹ Les intérêts payables entre sous-comptes — 17,5 millions de DTS (13,5 millions de DTS au 30 avril 2001) — sont éliminés dans la consolidation.

Annexe 1

Compte administré post-CSC-2

Avoirs, intérêts et transferts
au 30 avril 2002*(Milliers de DTS)*

Pays membre	Solde en début d'exercice	Revenus d'intérêts	Transferts du pays membre	Transferts au pays membre	Transferts au fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Solde en fin d'exercice
Algérie	412	—	—	—	(412)	—
Arabie Saoudite	978	—	—	—	(978)	—
Argentine	20.794	150	—	—	(15.628)	5.316
Brésil	10.598	300	—	—	—	10.898
Brunéi Darussalam	55	1	—	—	(56)	—
Colombie	—	12	1.182	—	(1.194)	—
Croatie, Rép. de	31	—	—	—	(31)	—
Émirats arabes unis	5.450	46	—	—	(5.496)	—
Estonie, Rép. d'	146	4	—	—	(149)	1
Fidji	206	6	—	—	—	212
Finlande	322	—	—	—	(322)	—
Gabon	458	—	—	—	(458)	—
Jordanie	1.087	30	—	—	—	1.117
Lettonie, Rép. de	17	—	—	(2)	(15)	—
Malaisie	7.821	24	—	—	(7.845)	—
Oman	1.123	7	—	—	(1.130)	—
République Dominicaine	957	27	—	—	—	984
Singapour	249	—	—	—	(249)	—
Suède	11.254	188	—	—	(11.442)	—
Thaïlande	350	—	—	—	(350)	—
Tonga	27	1	—	—	—	28
Trinité-et-Tobago	2.334	66	—	—	—	2.400
Tunisie	136	—	—	—	(136)	—
Vanuatu	46	2	—	—	—	48
Venezuela	28.467	804	—	—	—	29.271
Total	<u>93.318</u>	<u>1.668</u>	<u>1.182</u>	<u>(2)</u>	<u>(45.891)</u>	<u>50.275</u>

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE
Contributions et transferts
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Total
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
<i>Exercice clos le 30 avril 2001</i>				
Afrique du Sud	4.000	—	—	4.000
Australie	—	—	3.910	3.910
Autriche	—	—	9.981	9.981
Belgique	12.208	—	—	12.208
Belize	20	—	—	20
Danemark	2.374	—	—	2.374
Égypte	37	—	—	37
Espagne	16.550	—	—	16.550
France	17.196	—	—	17.196
Inde	390	—	—	390
Indonésie	124	—	—	124
Islande	366	—	—	366
Italie	43.309	—	—	43.309
Japon	16.356	—	—	16.356
Koweït	108	—	—	108
Lettonie, Rép. de	269	—	—	269
Maroc	49	—	—	49
Mexique	8.000	—	—	8.000
Norvège	1.144	—	—	1.144
Nouvelle-Zélande	1.158	—	—	1.158
Pakistan	105	—	—	105
Pays-Bas	—	6.147	—	6.147
Pologne, Rép. de	877	—	—	877
Royaume-Uni	—	—	33.837	33.837
Russie, Fédération de	10.200	—	—	10.200
Sri Lanka	12	—	—	12
Suisse	3.184	—	—	3.184
Vietnam	10	—	—	10
	<u>138.046</u>	<u>6.147</u>	<u>47.728</u>	<u>191.921</u>
Transferts du compte de versements spécial	55.000	—	—	55.000
	<u>193.046</u>	<u>6.147</u>	<u>47.728</u>	<u>246.921</u>

Annexe 2 (*fin*)

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE
Contributions et transferts
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Total
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
<i>Exercice clos le 30 avril 2002</i>				
Afrique du Sud	4.000	—	—	4.000
Algérie	412	—	—	412
Arabie Saoudite	978	—	—	978
Australie	—	—	3.920	3.920
Belgique	2.621	—	—	2.621
Belize	20	—	—	20
Brunéi Darussalam	4	—	—	4
Colombie	13	—	—	13
Croatie, Rép. de	31	—	—	31
Danemark	2.386	—	—	2.386
Émirats arabes unis	353	—	—	353
Estonie, Rép. d'	372	—	—	372
Finlande	322	—	—	322
Gabon	458	—	—	458
Islande	184	—	—	184
Japon	15.441	—	—	15.441
Lettonie, Rép. de	157	—	—	157
Malaisie	478	—	—	478
Mexique	7.982	—	—	7.982
Nigéria	4.314	—	—	4.314
Norvège	2.302	—	—	2.302
Oman	73	—	—	73
Pays-Bas	—	—	16.347 ¹	16.347
Pologne, Rép. de	1.234	—	—	1.234
Saint-Vincent-et-les Grenadines	22	—	—	22
Singapour	249	—	—	249
Suède	5.322	—	—	5.322
Suisse	3.216	—	—	3.216
Thaïlande	350	—	—	350
Tunisie	136	—	—	136
	<u>53.430</u>	<u>—</u>	<u>20.267</u>	<u>73.697</u>
Transferts du compte de versements spécial	61.600	—	—	61.600
	<u>115.030</u>	<u>—</u>	<u>20.267</u>	<u>135.297</u>

¹Contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

**Compte général pour les opérations PPTE
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001**

Dons, intérêts et décaissements

(Milliers de DTS)

	Solde en début d'exercice	Dons du fonds fiduciaire FRPC-PPTE	Revenus d'intérêts	Décaissements	Solde en fin d'exercice
<i>Exercice clos le 30 avril 2001</i>					
Bénin	—	3.700	77	2.975	802
Bolivie	7.906	—	217	5.539	2.584
Burkina Faso	—	17.800	614	3.718	14.696
Cameroun	—	2.240	28	1.837	431
Gambie	—	80	1	9	72
Guinée	—	2.424	39	228	2.235
Guinée-Bissau	—	541	8	158	391
Guyana	18.862	6.140	889	7.251	18.640
Madagascar	—	677	6	677	6
Malawi	—	2.314	33	1.203	1.144
Mali	—	11.490	334	1.586	10.238
Mauritanie	—	9.922	75	4.988	5.009
Mozambique	83.423	—	3.285	22.976	63.732
Niger	—	430	7	—	437
Ouganda	37.259	62.971	2.908	19.764	83.374
Rwanda	—	6.762	95	3.149	3.708
Sénégal	—	4.777	47	1.709	3.115
Tanzanie	13.375	13.340	314	13.609	13.420
Zambie	—	117.200	2.176	—	119.376
	<u>160.825</u>	<u>262.808</u>	<u>11.153</u>	<u>91.376</u>	<u>343.410</u>
<i>Exercice clos le 30 avril 2002</i>					
Bénin	802	3.680	50	3.839	693
Bolivie	2.584	44.234	1.090	8.851	39.057
Burkina Faso	14.696	15.240	456	4.644	25.748
Cameroun	431	290	15	—	736
Éthiopie	—	4.036	33	2.212	1.857
Gambie	72	—	2	9	65
Ghana	—	9.913	36	—	9.949
Guinée	2.235	—	30	2.238	27
Guinée-Bissau	391	—	7	393	5
Guyana	18.640	—	465	6.857	12.248
Honduras	—	4.500	46	2.250	2.296
Madagascar	6	1.446	13	—	1.465
Malawi	1.144	—	22	1.143	23
Mali	10.238	5.746	358	6.999	9.343
Mauritanie	5.009	6.960	117	7.640	4.446
Mozambique	63.732	12.519	1.864	17.339	60.776
Niger	437	1.079	15	430	1.101
Ouganda	83.374	1.585	2.287	18.607	68.639
Rwanda	3.708	2.367	79	5.845	309
Sénégal	3.115	3.387	44	3.132	3.414
Sierra Leone	—	23.640	37	9.818	13.859
Tanzanie	13.420	69.715	809	13.332	70.612
Tchad	—	2.850	57	2.067	840
Zambie	119.376	16.375 ¹	1.756	133.887	3.620
	<u>343.410</u>	<u>229.562</u>	<u>9.688</u>	<u>251.532</u>	<u>331.128</u>

¹Y compris une contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

Annexe 4

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Contributions et transferts cumulés
au 30 avril 2002*(Milliers de DTS)*

	Sous-compte			Total
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Afrique du Sud	8.895	—	—	8.895
Algérie	412	—	—	412
Arabie Saoudite	978	—	—	978
Australie	—	—	17.019	17.019
Autriche	—	—	9.981	9.981
Bangladesh	1.163	—	—	1.163
Barbade	250	—	—	250
Belgique	14.829	—	—	14.829
Belize	80	—	—	80
Brunéi Darussalam	4	—	—	4
Cambodge	27	—	—	27
Canada	32.929	—	—	32.929
Chine	13.132	—	—	13.132
Chypre	544	—	—	544
Colombie	13	—	—	13
Corée	10.625	—	—	10.625
Croatie, Rép. de	31	—	—	31
Danemark	10.880	—	—	10.880
Égypte	37	—	—	37
Émirats arabes unis	353	—	—	353
Espagne	16.550	—	—	16.550
Estonie, Rép. d'	372	—	—	372
États-Unis	—	—	221.932	221.932
Finlande	2.583	—	—	2.583
France	55.892	—	—	55.892
Gabon	458	—	—	458
Grèce	2.200	—	—	2.200
Inde	390	—	—	390
Indonésie	124	—	—	124
Irlande	3.937	—	—	3.937
Islande	643	—	—	643
Israël	1.189	—	—	1.189
Italie	43.309	—	—	43.309
Jamaïque	1.800	—	—	1.800
Japon	98.355	—	—	98.355
Koweït	108	—	—	108
Lettonie, Rép. de	426	—	—	426
Luxembourg	488	—	—	488
Malaysia	478	—	—	478
Malte	706	—	—	706
Maroc	49	—	—	49
Maurice	40	—	—	40
Mexique	15.982	—	—	15.982
Nigéria	5.416	—	—	5.416
Norvège	10.698	—	—	10.698

Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE

Contributions et transferts cumulés
au 30 avril 2002

(Milliers de DTS)

	Sous-compte			Total
	FRPC-PPTE	FRPC	PPTE	
Nouvelle-Zélande	1.158	—	—	1.158
Oman	73	—	—	73
Pakistan	105	—	—	105
Pays-Bas	—	13.092	16.347 ¹	29.439
Philippines	4.500	—	—	4.500
Pologne, Rép. de	2.112	—	—	2.112
Portugal	4.430	—	—	4.430
République slovaque	2.669	—	—	2.669
Royaume-Uni	23.551	—	33.837	57.388
Russie, Fédération de	10.200	—	—	10.200
Saint-Marin, Rép. de	32	—	—	32
Saint-Vincent-et-les Grenadines	22	—	—	22
Samoa	3	—	—	3
Singapour	249	—	—	249
Slovénie, Rép. de	311	—	—	311
Sri Lanka	12	—	—	12
Suède	5.322	—	—	5.322
Suisse	6.400	—	—	6.400
Swaziland	20	—	—	20
Thaïlande	350	—	—	350
Tunisie	136	—	—	136
Vietnam	10	—	—	10
	<u>419.040</u>	<u>13.092</u>	<u>299.116</u>	<u>731.248</u>
Transferts du compte de versements spécial	287.997	—	—	287.997
Transferts du compte des ressources générales	72.456	—	—	72.456
	<u>360.453</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>360.453</u>
	<u>779.493</u>	<u>13.092</u>	<u>299.116</u>	<u>1.091.701</u>

¹Contribution supplémentaire sous forme de don des Pays-Bas à la Zambie dans le cadre de l'initiative PPTE.

Autres comptes administrés

Bilan
aux 30 avril 2002 et 2001

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré pour certaines activités du FMI		Compte administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte administré en faveur du Rwanda ¹		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit ²	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Actifs	← (Milliers de dollars EU) → ← (Milliers de DTS) →													
Espèces et quasi-espèces	117.277	114.184	20.459	14.580	8.484	4.539	—	—	—	—	2.290	2.319	—	587
Intérêts à recevoir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	24	—	—
Total des actifs	<u>117.277</u>	<u>114.184</u>	<u>20.459</u>	<u>14.580</u>	<u>8.484</u>	<u>4.539</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2.303</u>	<u>2.343</u>	<u>—</u>	<u>587</u>
Ressources														
Total des ressources	<u>117.277</u>	<u>114.184</u>	<u>20.459</u>	<u>14.580</u>	<u>8.484</u>	<u>4.539</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>2.303</u>	<u>2.343</u>	<u>—</u>	<u>587</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

¹ Le compte administré en faveur du Rwanda a été clos le 30 novembre 2000.

² Le compte d'aide d'urgence post-conflit pour les pays admissibles à la FRPC a été établi le 4 mai 2001.

Le Trésorier
(Signé)
Eduard Brau

Le Directeur général
(Signé)
Horst Köhler

Autres comptes administrés

Compte de résultats et état des variations des ressources
pour les exercices clos les 30 avril 2002 et 2001

	Compte administré au nom du Japon		Compte administré pour certaines activités du FMI		Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique		Compte administré au nom de l'Espagne		Compte administré en faveur du Rwanda ¹		Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire		Compte de bonification de l'aide d'urgence post-conflit ²	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Solde en début d'exercice	114.184	107.439	14.580	18.854	4.539	4.201	—	—	291	2.343	2.343	—	—	—
Revenu des placements	3.093	6.745	298	718	129	257	33	72	6	63	104	—	—	—
Contributions reçues	—	—	24.965	15.119	8.411	3.882	329.154	506.329	—	—	—	—	—	1.360
Paiements aux bénéficiaires et en leur faveur	—	—	(19.384)	(20.111)	(4.595)	(3.801)	(329.187)	506.401	(297)	—	—	—	(773)	—
Revenu net	3.093	6.745	5.879	(4.274)	3.945	338	—	—	(291)	63	104	—	587	—
Transferts au compte de versements spécial (note 4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(103)	(104)	—	—	—
Variations nettes des ressources	3.093	6.745	5.879	(4.274)	3.945	338	—	—	(291)	(40)	—	—	587	—
Solde en fin d'exercice	117.277	114.184	20.459	14.580	8.484	4.539	—	—	—	2.303	2.343	—	587	—

(Milliers de dollars EU)

(Milliers de DTS)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

¹ Le compte administré en faveur du Rwanda a été clos le 30 novembre 2000.² Le compte d'aide d'urgence post-conflit pour les pays admissibles à la FRPC a été établi le 4 mai 2001.

Autres comptes administrés

Notes relatives aux états financiers aux 30 avril 2002 et 2001

1. Nature des opérations

À la demande de certains pays membres, le FMI a créé des comptes spéciaux afin d'administrer des contributions qui lui sont versées ou de fournir des services financiers ou techniques conformément à ses buts. Les ressources de chaque compte ou sous-compte font l'objet d'une comptabilité distincte de celle des avoirs des autres comptes du FMI, qu'il s'agisse de ses propres comptes ou de ceux qu'il administre, et ne peuvent servir à acquitter des dettes ou à couvrir des pertes subies dans l'administration d'autres comptes.

Compte administré au nom du Japon

À la demande du Japon, le FMI a créé le 3 mars 1989 un compte pour administrer les ressources fournies par le Japon, ou par d'autres pays avec l'accord du Japon, dans le but d'aider certains pays membres ayant des impayés envers le FMI. Les ressources de ce compte doivent être décaissées selon les montants et au profit des membres indiqués par le Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

À la demande du Japon, le FMI avait créé le 19 mars 1990 le compte d'assistance technique administré au nom du Japon pour administrer des contributions faites par ce pays aux fins de financer des opérations d'assistance technique au profit des pays membres. Ce compte a été modifié le 21 juillet 1997 de façon à couvrir l'administration de ressources fournies par ce pays à l'appui du Bureau régional Asie et Pacifique et s'appelle depuis lors compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI. Les ressources de ce compte destinées à des opérations d'assistance technique (octroi de bourses notamment) sont utilisées avec l'approbation du Japon. Les ressources destinées au Bureau régional sont utilisées conformément aux modalités convenues entre le Japon et le FMI pour financer certaines activités du FMI dans la région Asie-Pacifique par l'intermédiaire de ce Bureau. Il est possible en outre de transférer des ressources de ce compte au compte des ressources générales du FMI en remboursement de dépenses effectuées par le FMI pour le Bureau ou dans le cadre de certains projets d'assistance technique.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI a créé le 3 avril 1995 le compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (le «compte-cadre») pour recevoir et administrer des contributions qui servent à financer des opérations d'assistance technique conformes à ses buts. Le financement de ces activités est assuré par l'intermédiaire de sous-comptes du compte-cadre.

Les ressources doivent être employées conformément aux dispositions convenues par écrit entre le contributeur et le Directeur général. Il est également possible d'effectuer des décaissements du compte-cadre au profit du compte des ressources générales afin de rembourser le FMI des coûts encourus pour des activités d'assistance technique financées par le compte-cadre.

Sous-compte du Japon pour le programme de bourses de l'enseignement supérieur

Ce sous-compte a été créé le 6 juin 1995 à la demande du Japon, pour financer les études ou la formation macroéconomiques ou connexes de ressortissants des pays membres dans des universités ou des institutions données. Le programme de bourses vise plus particulièrement les ressortissants des pays asiatiques, y compris le Japon.

Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique

Ce sous-compte a été créé le 20 décembre 1995 à la demande du Rwanda afin de financer l'assistance technique nécessaire au rétablissement et au renforcement des capacités de gestion macroéconomique de ce pays.

Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques

Ce sous-compte a été créé le 5 juin 1996 à la demande de l'Australie pour financer les études et la formation dans le domaine macroéconomique de fonctionnaires ou d'agents des banques centrales en vue de leur donner les moyens d'aider leur pays à parvenir à une croissance et un développement durables. Le programme porte principalement sur la formation de ressortissants des pays asiatiques.

Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 août 1996 à la demande de la Suisse pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou d'une formation en gestion macroéconomique.

France — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 30 septembre 1996 à la demande de la France pour cofinancer des activités de formation économique à l'intention de ressortissants de certains pays.

Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 25 août 1998 à la demande du Danemark pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils aux autorités sur l'action à mener ou les réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant.

Australie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 7 mars 2000 à la demande de l'Australie pour financer les opérations d'assistance technique du FMI qui prennent la forme de conseils sur la conception de l'action à mener ou des réformes administratives à opérer dans les domaines budgétaire et monétaire ou statistique s'y rattachant, ainsi que pour assurer une formation en matière de formulation et d'application des politiques macroéconomique et financière.

Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 27 juillet 2000 à la demande des Pays-Bas pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en oeuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Royaume-Uni, Department for International Development — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 22 juin 2001 à la demande du Royaume-Uni pour financer des projets visant à renforcer la capacité des pays membres à élaborer et mettre en oeuvre des politiques dans les domaines macroéconomique, budgétaire, monétaire et financier ainsi que dans les domaines statistiques correspondants, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Italie — Sous-compte pour l'assistance technique

Ce sous-compte a été créé le 16 novembre 2001 à la demande de l'Italie pour financer des projets visant à renforcer la capacité de certains pays membres à élaborer et mettre en oeuvre des politiques en matière de normes et codes dans les domaines budgétaire, financier et statistique, y compris des programmes de formation et des projets ayant pour effet de renforcer le cadre juridique et administratif dans ces volets fondamentaux.

Compte administré au nom de l'Espagne

À la demande de l'Espagne, le FMI a créé, le 20 mars 2001, un compte sur lequel seront versés ou tirés, à concurrence de 1 milliard de dollars, des fonds provenant des contributions de ce pays en faveur de l'Argentine. Les ressources de ce compte seront utilisées en vue d'aider l'Argentine à mettre en oeuvre le programme d'austérité appuyé par le FMI dans le cadre de l'accord de confirmation approuvé en sa faveur le 10 mars 2000 et dont le montant a été majoré le 12 janvier 2001.

Compte administré en faveur du Rwanda

À la demande des Pays-Bas, de la Suède et des États-Unis («les bailleurs de fonds»), le FMI a créé, le 27 octobre 1995, un compte destiné à administrer les contributions faites par les bailleurs de fonds en vue d'octroyer des dons au Rwanda. Ces dons sont destinés à assurer le service de la dette et à ramener à l'équivalent de ½ % par an le taux des commissions trimestrielles payables par le Rwanda sur l'utilisation des ressources financières du FMI au titre du mécanisme de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI). Le compte a été clos le 30 novembre 2000 et son solde réparti entre les bailleurs de fonds au prorata de leur contribution. Les derniers intérêts courus ont été distribués en février 2001, date de versement des intérêts trimestriels sur les comptes en DTS.

Compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Le compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire («le compte de bonification»), qui est admi-

nistré par le FMI, a été créé en décembre 1980. Son objet est d'aider les pays membres en développement à faible revenu à faire face au coût de l'utilisation des ressources mises à leur disposition par l'intermédiaire de ce mécanisme ou en vertu de la politique d'utilisation exceptionnelle des ressources. Tous les rachats exigibles au titre de ces dispositifs devaient être achevés au 31 janvier 1991. Les derniers paiements de bonification ont été approuvés en juillet 1991. Cependant, deux pays membres (le Libéria et le Soudan) en retard dans le règlement de commissions conservent leur droit de bénéficier des bonifications approuvées antérieurement une fois réglés les impayés à ce titre; en conséquence, le compte reste ouvert et les montants destinés à ces pays y sont maintenus jusqu'au règlement de ces commissions.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit qui sont admissibles à la FRPC a été créé en mai 2001 aux fins de l'administration des contributions apportées en vue de fournir à ces pays un soutien à leurs efforts d'ajustement. Ces contributions serviront à financer des dons aux pays membres admissibles à la FRPC qui ont effectué des achats au compte des ressources générales au titre de l'assistance d'urgence après un conflit, sous la forme d'une bonification du taux de base des commissions sur ces achats, qui sera ainsi abaissé à 0,5 % par an. Il sera procédé à une péréquation de la bonification en faveur de chaque pays membre admissible si les ressources sont insuffisantes pour ramener le taux de base des commissions à 0,5 %.

Fonds fiduciaire

Le FMI est non seulement le fiduciaire des comptes susmentionnés, mais aussi le mandataire du fonds fiduciaire, qui est en cours de liquidation. Ce fonds a été créé en 1976 en vue d'apporter une aide concessionnelle de balance des paiements aux pays membres remplissant les conditions requises pour en bénéficier.

En 1980, le FMI, agissant en qualité de mandataire, a décidé d'arrêter les opérations du fonds fiduciaire au 30 avril 1981, une fois les derniers décaissements de prêts effectués. Depuis lors, les activités du fonds fiduciaire se limitent à sa liquidation. Aux 30 avril 2002 et 2001, le fonds fiduciaire avait des sommes à recevoir au titre d'impayés sur prêts, d'un montant de 88,6 millions de DTS et 88,8 millions de DTS, respectivement. Le fonds fiduciaire détient un montant de ressources des pays membres qui est égal au total de ses prêts et sert à résorber toute perte éventuelle. Tous les intérêts sont comptabilisés comme recettes différées. Les entrées de fonds au titre de ces prêts sont à transférer au compte de versements spécial.

Les impayés au titre des prêts, intérêts et commissions au 30 avril 2002 étaient comme suit :

Pays membre	Prêts	Intérêts et commissions spéciales	Total	Date des impayés les plus anciens
<i>Millions de DTS</i>				
Libéria	22,9	7,1	30,0	Juin 1985
Somalie	6,5	1,4	7,9	Juillet 1987
Soudan	59,2	19,1	78,3	Juin 1985
Total	<u>88,6</u>	<u>27,6</u>	<u>116,2</u>	

2. Règles et méthode comptables : principaux aspects

Base de présentation

Les états financiers des autres comptes administrés sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IAS). Certains principes comptables et méthodes de divulgation des informations sont expliqués plus en détail *infra*. La mise en conformité des états financiers avec les normes comptables internationales exige l'établissement d'estimations et hypothèses qui influent sur le montant enregistré pour les actifs et passifs, la divulgation des actifs et passifs conditionnels à la date des états financiers ainsi que le montant des recettes et dépenses imputé à la période comptable. Les chiffres effectifs peuvent différer de ces estimations.

Au cours de l'exercice 2001, le FMI a adopté l'IAS 39, *Instruments financiers : constatation et évaluation*, qui n'a pas eu d'effet concret sur les états financiers des autres comptes administrés.

Unité de compte

Compte administré au nom du Japon, compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique et compte administré au nom de l'Espagne

Ces comptes sont tenus en dollars. Toutes les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes, y compris les transferts, sont libellées en dollars, à l'exception de celles qui concernent le Bureau régional Asie et Pacifique, qui sont libellées en yen ou des transactions dans les monnaies convenues entre le Japon et le FMI. Les contributions libellées en d'autres monnaies sont converties en dollars dès réception des fonds.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, compte administré en faveur du Rwanda, fonds fiduciaire et compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire

Ces comptes sont tenus en DTS. Le FMI calcule tous les jours la valeur du DTS en additionnant les valeurs en dollars, au taux de change du marché, des monnaies incluses dans le panier du DTS. Le FMI revoit ce panier tous les cinq ans. Le dernier réexamen s'est achevé en octobre 2000 et la nouvelle composition du panier est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Le dernier jour ouvrable précédant la révision (29 décembre 2000), la valeur du DTS en dollars était la même pour les deux paniers. La méthode d'évaluation du DTS a été révisée à la suite de l'institution de l'euro en tant que monnaie commune à un certain nombre de pays membres. Aux 30 avril 2002 et 2001, le panier était composé comme suit :

Monnaie	Montant
Euro	0,426
Dollar EU	0,577
Livre sterling	0,0984
Yen	21,0

Au 30 avril 2002, 1 DTS était égal à 1,26771 dollar EU (1,26579 dollar EU au 30 avril 2001).

Les transactions et opérations réalisées dans le cadre de ces comptes sont libellées en DTS. Les contributions libel-

lées en d'autres monnaies sont converties en DTS dès réception des fonds.

Comptabilisation des recettes et des dépenses

La comptabilité est tenue sur la base des droits constatés; les recettes sont donc comptabilisées au moment où elles sont constatées, et les dépenses, à celui où elles sont engagées.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts à court terme d'une échéance inférieure à quatre-vingt dix jours. Ces dépôts sont libellés en DTS ou en d'autres monnaies et sont comptabilisés à leur coût, qui n'excède pas leur valeur de marché. Les intérêts perçus sur ces instruments varient et sont fonction du taux en vigueur sur le marché.

Contributions

Les contributions bilatérales viennent en augmentation des ressources après exécution des conditions spécifiées et relèvent d'accords bilatéraux stipulant comment les ressources doivent être utilisées.

Paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur

Les paiements aux bénéficiaires ou en leur faveur sont comptabilisés lorsque les conditions spécifiées dans les accords respectifs sont remplies.

Transferts

Les transferts de ressources au sein du FMI sont comptabilisés sur la base des droits constatés.

Conversion en devises

Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Au bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont évalués à l'aide des taux de change de clôture. Les plus-values ou moins-values de change dues à la différence entre les taux appliqués pour le règlement des transactions et ceux en vigueur à la date de transaction initiale, ainsi que les plus-values ou moins-values de change non réalisées sur les actifs et passifs monétaires en devises non réglés sont prises en compte dans le calcul du revenu net.

Frais d'administration

Les frais occasionnés par les activités des autres comptes administrés et du fonds fiduciaire sont réglés par le compte des ressources générales du FMI. Pour rembourser en partie le FMI des frais causés par l'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI et du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique, un montant égal à 13 % des frais financés par ces comptes est transféré de ceux-ci au FMI. Un montant de 40.000 dollars par an est versé au FMI par le compte administré au nom de l'Espagne en règlement des frais d'administration encourus. Au 30 avril 2002, les frais d'administration du compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI se chiffraient à 2,1 millions de dollars (2,1 millions au 30 avril 2001), et ceux du compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique à 0,53 millions de dollars (0,48 millions de dollars au 30 avril 2001). Ces montants sont inclus dans les paiements aux bénéficiaires ou en

leur faveur dans le compte de résultats et l'état des variations des ressources.

3. Contributions et décaissements cumulés

Les contributions aux autres comptes administrés et les décaissements de ces comptes sont comme suit :

Compte	30 avril 2002		30 avril 2001	
	Contributions cumulées	Décaissements cumulés ¹	Contributions cumulées	Décaissements cumulés ¹
<i>(Millions de dollars EU)</i>				
<i>Compte administré au nom du Japon</i>	135,2	72,5	135,2	72,5
<i>Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI</i>				
Assistance technique	178,5	165,1	153,6	145,8
Bourses	162,8	150,5	141,2	134,2
Bureau régional Asie et Pacifique	10,3	9,3	8,0	7,3
	5,4	5,3	4,4	4,3
<i>Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique</i>				
Sous-compte du Japon de bourses de l'enseignement supérieur	27,3	20,0	18,9	15,3
Rwanda — Sous-compte pour les capacités de gestion macroéconomique	8,7	7,2	7,2	5,8
Australie — Sous-compte pour le programme d'études en faveur des pays asiatiques	1,5	1,6	1,5	1,6
Suisse — Sous-compte pour l'assistance technique	2,0	1,9	1,4	1,4
France — Sous-compte pour l'assistance technique	8,3	6,6	6,8	5,3
Danemark — Sous-compte pour l'assistance technique	0,7	0,5	0,7	0,4
Australie — Sous-compte pour l'assistance technique	0,5	0,5	0,5	0,5
Pays-Bas — Sous-compte pour l'assistance technique	0,3	—	0,3	0,0
Royaume-Uni, DFD — Sous-compte pour l'assistance technique	1,8	1,1	0,6	0,4
Italie — Sous-compte pour l'assistance technique	1,7	0,6	—	—
	1,8	—	—	—
<i>Compte administré au nom de l'Espagne</i>	835,5	835,6	506,3	506,4
<i>(Millions de DTS)</i>				
<i>Compte administré en faveur du Rwanda</i>	—	—	1,5	1,7
<i>Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit</i>	1,4	0,8	—	—

¹Les décaissements ont été financés à l'aide des contributions versées sur ces comptes ainsi que des intérêts payés sur ces contributions.

4. Transferts de ressources

Les ressources du compte de bonification du mécanisme de financement supplémentaire qui dépassent les bonifications restant à payer sont transférées au compte de versements spécial. Au 30 avril 2002 (comme au 30 avril 2001), les bonifications non payées au Libéria et au Soudan, qui représentaient 2,2 millions de DTS, étaient détenues au compte en attendant que ces deux pays membres règlent leurs commissions impayées.

5. Clôture des comptes

Compte administré au nom du Japon

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas tout excédent doit être restitué au Japon.

Compte administré au nom du Japon pour certaines activités du FMI

Le FMI ou le Japon peuvent clore le compte, auquel cas son excédent éventuel, déduction faite des engagements au titre des projets d'assistance technique ou envers le Bureau régional Asie et Pacifique, doit être restitué au Japon.

Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique

Le FMI peut clore à tout moment le compte-cadre ou ses sous-comptes. La clôture du compte-cadre entraîne celle des sous-comptes. Les sous-comptes peuvent aussi être clos par leur contributeur. La clôture prend effet à la date à laquelle le FMI ou le contributeur reçoit l'avis de clôture. Les excédents éventuels, déduction faite des sommes nécessaires pour régler les obligations et engagements nés des activités financées, sont restitués aux contributeurs.

Compte administré au nom de l'Espagne

Le compte sera clos lorsque l'Argentine aura remboursé toutes les ressources accordées, ou à une date antérieure fixée d'un commun accord par l'Espagne et le FMI. Tout montant subsistant à ce compte au moment de sa clôture sera restitué à l'Espagne.

Compte de bonification au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit

Le FMI peut clore à tout moment le compte. Tout solde restant après règlement de l'encours des obligations au moment de la clôture sera restitué aux bailleurs de fonds.

Abréviations

AGE	Accords généraux d'emprunt	GAFI	Groupe d'action financière
APD	Aide publique au développement	GCMC	Groupe consultatif des marchés de capitaux
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique	IDA	Association internationale de développement
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	IDE	Investissement direct étranger
BAfD	Banque africaine de développement	LCP	Ligne de crédit préventive
BAsD	Banque asiatique de développement	MCE	Mécanisme de change européen (du SME)
BCE	Banque centrale européenne	MEDC	Mécanisme élargi de crédit
BEI	Bureau d'évaluation indépendant (FMI)	MFC	Mécanisme de financement compensatoire
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	NAE	Nouveaux accords d'emprunt
BID	Banque interaméricaine de développement	NIP	Note d'information au public
BRI	Banque des règlements internationaux	NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
CARTAC	Centre régional d'assistance technique des Caraïbes	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CEAP	Coopération économique Asie-Pacifique	OICV	Organisation internationale des commissions de valeur
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	OIT	Organisation internationale du travail
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	OMC	Organisation mondiale du commerce
CMFI	Comité monétaire et financier international	ONU	Organisation des Nations Unies
CRAT	Centre régional d'assistance technique	OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
CRG	Compte des ressources générales	PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté	PIB	Produit intérieur brut
DTS	Droit de tirage spécial	PNB	Produit national brut
Écu	Unité monétaire européenne	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ESSE	Évaluation de la stabilité du secteur financier	PPTE	Pays pauvres très endettés
FAS	Facilité d'ajustement structurel	RONC	Rapport sur l'observation des normes et des codes
FASR	Facilité d'ajustement structurel renforcée	SFI	Société financière internationale
FCCI	Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	SGDD	Système général de diffusion des données
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	SME	Système monétaire européen
FRS	Facilité de réserve supplémentaire	UEM	Union économique et monétaire
FSF	Forum de stabilité financière	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
FTS	Facilité pour la transformation systémique	TAND	Tableau d'affichage des normes de diffusion des données
		VAN	Valeur actuelle nette